

doc
CA1
EA677
99A63
FRE

.63290864(F)

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS
FINANCIÈRES ARABES ET ISLAMIQUES**

GUIDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES CANADIENNES

PAR LEOPOLD BATTEL

**DIRECTION DU FINANCEMENT DES EXPORTATIONS (TBF)
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL
FÉVRIER 1999**

1^e édition 1998

2^e édition 1999

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

ISBN 0-622-26-001-2

TABLE DES MATIÈRES

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES
ARABES ET ISLAMIQUES

1. -Introduction 1
-Institutions financières arabes et islamiques
-Conséquences pour les entreprises canadiennes
-Secteur bancaire et financier islamique

2. Agences arabes d'aide au développement bilatéral

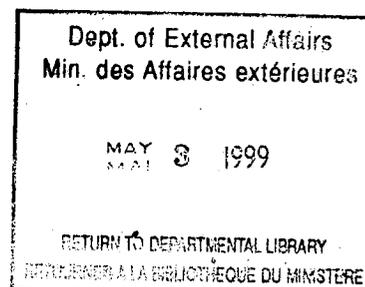
A) Fonds d'Abou Dhabi pour le développement 9
B) Fonds koweïtien pour le développement économique
arabe 13
C) Fonds saoudien pour le développement 18
D) Société de bienfaisance et d'aide humanitaire
Zayed Ben Sultan al-Nahyan 21

3. Institutions financières multilatérales arabes/
islamiques

3.1 Institutions d'aide au développement multilatéral

A) Banque arabe pour le développement économique de
l'Afrique 23
B) Programme arabe du Golfe pour les organismes de
développement des Nations Unies 26
C) Banque islamique de développement 28
D) Société islamique d'assurance de l'investissement
et du crédit à l'exportation 36
E) The International Islamic Relief Organization . . 39
F) Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de
pétrole pour le développement international . . . 41

55730590



3.2 Organismes arabes de promotion du commerce et de coopération régionale

A) Société arabe pour l'investissement et le développement agricole	44
B) Fonds arabe pour le développement économique et social	46
C) Société arabe d'investissement	50
D) Fonds monétaire arabe	54
E) Arab Petroleum Investments Corporation	59
F) The Arab Trade Financing Program	62
G) Conseil de coopération des États arabes du Golfe .	65
H) Société d'investissement du Golfe	70
I) Société inter-arabe de garantie des investissements	72
J) Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole	75

4. Sociétés d'investissement

A) Société d'investissement d'Abou Dhabi	78
B) Kuwait Finance House	80
C) Société d'investissement du Koweït	82
D) Société d'investissement international du Koweït .	84

5. Instruments bancaires et financiers islamiques . . . 86

English text available on request

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES
ARABES ET ISLAMIQUES/
SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER ISLAMIQUE

INTRODUCTION

Le présent rapport contient de l'information sur les diverses institutions financières arabes et islamiques, y compris les fonds de développement situés dans les pays du Golfe (Abou Dhabi, Koweït, Arabie saoudite et Soudan). Le Fonds de l'OPEP, à Vienne, est inclus, car les pays arabes exportateurs de pétrole y versent d'importantes contributions et le Fonds participe à des réunions consultatives avec d'autres fonds de développement arabes et islamiques. Sont également incluses certaines institutions de financement de la région du Golfe qui jouent un très grand rôle dans le financement de projets industriels et de projets d'aménagement d'infrastructures dans cette région et à l'étranger. Outre des renseignements sur la structure organisationnelle de ces institutions et sur leurs règles et méthodes d'approvisionnement, le rapport traite du financement de projets de privatisation d'infrastructures. Il ne se veut pas toutefois un document complet et exhaustif; certaines institutions peuvent ne pas y figurer ou se trouver dans d'autres pays arabes. Le rapport se veut un guide permettant de trouver des sources de financement de rechange. Notre espoir est qu'il contribuera à repérer des occasions d'affaires directes pour les entreprises canadiennes.

Les sources privées de financement devenant de plus en plus importantes pour la réalisation de projets, y compris celle des programmes de privatisation, dans la région et dans les pays en développement, nous examinerons le système bancaire islamique et les démarches novatrices qu'il adopte en fonction des nouvelles tendances existant sur les marchés mondiaux. Les banques islamiques jouent un rôle de plus en plus grand, à titre de fournisseurs de capitaux, dans le développement économique de la région et même dans d'autres pays à forte population islamique. Il sera essentiel pour les entreprises et les institutions financières canadiennes de comprendre ce rôle lorsque le montage financier d'une transaction ou d'un projet se révélera crucial pour la conclusion d'un marché.

Institutions financières arabes et islamiques

Les pays du Golfe — notamment les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe ou CCG (Bahreïn, Koweït, Qatar, Oman, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) dont 40 % du PNB dépend, dans certains cas, des revenus provenant du secteur énergétique (pétrole) — ont déployé des efforts considérables pour diversifier leur économie et la rendre moins dépendante du pétrole, adoptant pour cela plusieurs mesures destinées à favoriser le commerce et les investissements dans la région. Les investissements dans le secteur de la fabrication ont beaucoup augmenté, et il semble que la région surmonte peu à peu les contrecoups de la guerre du Golfe. Les années 90 ont été marquées par des innovations et par des efforts axés sur l'intégration économique dans le monde arabe et les pays membres du CCG. En effet, ces derniers ont décidé d'harmoniser leurs tarifs commerciaux et de promouvoir la coopération économique entre eux; la Ligue arabe a réclamé la création d'une zone de libre-échange d'ici l'an 2008 par le biais de la mise en oeuvre de l'accord commercial inter-arabe; le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) a entrepris des travaux préparatoires en vue de créer un organe de financement pour les projets de l'entreprise privée (voir le rapport sur le FADES); un service de développement des entreprises a été mis sur pied à la Banque islamique de développement et le Fonds monétaire arabe a créé à Bahreïn une agence d'évaluation du crédit pour les institutions financières arabes.

Ces initiatives ont été accompagnées de réformes visant à développer les marchés financiers arabes et à les relier entre eux, à améliorer les codes d'investissement et les incitations à l'investissement, à diversifier les assiettes de revenus (Bahreïn est devenu un grand centre financier de la région, les EAU et Oman mettent graduellement en valeur leur secteur touristique), à libéraliser les politiques relatives aux taux d'intérêt et aux taux de change et, enfin, à adopter des programmes de privatisation. Les pays membres du CCG poussent le secteur privé, même étranger, à jouer un plus grand rôle dans le développement de leurs économies respectives. Ces faits nouveaux témoignent de la volonté de la région à

libéraliser le commerce interarabe, à promouvoir la croissance et à accélérer, dans une certaine mesure, le rythme de l'intégration économique panarabe. On prend de plus en plus conscience du poids financier que représente le groupe régional arabe, de sa détermination à utiliser ses revenus pour investir dans le développement économique des pays qui le constituent et de son désir de disposer à l'avenir d'une base d'investissement et d'une source de revenu plus solides et plus diversifiées.

Fait intéressant, la plus grande partie des fonds de développement et des institutions financières régionales arabes et islamiques se trouvent dans trois pays du Golfe : l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis, à l'exception de la BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique) et de l'AAAID (Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles), qui se trouvent au Soudan, et du Fonds de l'OPEP, qui est à Vienne. En fait, les trois pays du Golfe cités sont généralement les principaux actionnaires des institutions mentionnées dans le présent rapport. Plusieurs oeuvres de bienfaisance privées et religieuses viennent compléter le tableau des vastes ressources financières mises au service de l'aide au développement ou de l'intégration et du développement économiques arabes.

Effets pour les entreprises canadiennes

Les activités collectives des institutions financières arabes dans les domaines des finances et du développement représentent de substantielles sources de financement pour des projets réalisés partout dans le monde, ce qui crée d'importantes occasions d'affaires pour les entreprises, les fournisseurs et les experts-conseils canadiens, à condition que ceux-ci comprennent parfaitement les mécanismes, la structure et les méthodes propres à chaque institution. De plus, les gens d'affaires canadiens doivent saisir toute l'importance de constituer des réseaux et des partenariats et de former des alliances stratégiques avec des entreprises ou des personnes établies sur place. Les relations personnelles et les rapports à long terme sont indispensables pour établir une solide base commerciale dans la région. Dans la plupart des cas, le mode de fonctionnement et l'objet des fonds n'ont pas été établis dans

l'idée d'exclure une participation internationale et ne créent aucune entrave particulière à une participation accrue des entreprises canadiennes. Contrairement à certaines croyances, les pays bénéficiaires ne se limitent pas aux pays arabes ou islamiques, sauf dans le cas du Fonds arabe pour le développement économique et social et, dans une certaine mesure, de la Banque islamique de développement.

Les entreprises canadiennes doivent également avoir conscience des consultations constantes ou, du moins, fréquentes que mènent ces fonds pour assurer une utilisation efficace des ressources arabes. Les fonds de développement mentionnés dans le présent rapport, y compris le Fonds de l'OPEP, la BADEA et le Fonds monétaire arabe, se réunissent régulièrement pour se consulter sur des sujets d'intérêt commun, discuter de stratégies de cofinancement, coordonner des projets, organiser des missions conjointes, assurer le suivi des projets cofinancés, échanger de l'information et des opinions sur diverses questions financières et même comparer les listes de projets soumis par les pays bénéficiaires en vue de déterminer lequel des fonds se prête le mieux à un type donné de projet.

Ce processus de consultation est également renforcé par les exigences de chaque fonds en matière de cofinancement (la plupart ne financent que jusqu'à 50 % du coût d'un projet), ces exigences étant destinées à réduire le risque. La plaque tournante de cette structure de consultation est le Secrétariat de coordination du Groupe des institutions nationales et régionales arabes, qui fait partie du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES). Par conséquent, lorsqu'il faut obtenir du financement pour mener une importante partie d'un projet, il faut s'adresser à plusieurs institutions. Si une société canadienne a une connaissance raisonnable de chaque institution - connaissance reposant sur ce qu'en dit le présent rapport -, elle sera en mesure de conseiller son ou ses clients et de lui indiquer le fonds auquel il convient de s'adresser; elle pourra également examiner, pour le compte de son client, les possibilités de financement auprès du Secrétariat de coordination.

Comme la préférence en matière d'approvisionnement est souvent donnée à des ressortissants des pays bénéficiaires et donateurs, on conseille aux experts-conseils et aux entrepreneurs de faire équipe, comme nous l'avons dit plus haut, avec des partenaires locaux. Les experts-conseils devraient dûment s'inscrire auprès de chaque institution, mais ne doivent en aucun cas omettre le FADES, en raison du système normalisé d'inscription qui sera bientôt mis en place.

Les fabricants et fournisseurs devraient envoyer des brochures et des références. Comme il n'y a pas d'assise industrielle diversifiée à protéger dans les pays donateurs, le traitement préférentiel national ne devrait pas constituer un sujet de préoccupation pour les fournisseurs et les fabricants. De plus, les devis descriptifs canadiens élaborés par des experts-conseils dans les documents d'appels d'offres n'a fait l'objet d'aucune opposition de la part des pays donateurs, ce qui peut être très avantageux pour les fournisseurs canadiens.

De façon générale, le personnel qualifié est rare et l'expertise n'est pas aisément disponible dans chaque secteur, si bien que les institutions peuvent difficilement intervenir dans tous les projets et elles se déchargent d'une bonne partie du travail sur les pays bénéficiaires et sur des experts-conseils de l'extérieur. Les Canadiens auraient grandement avantage à concentrer également leurs efforts sur le démarchage auprès des organismes d'exécution locaux, particulièrement en Afrique francophone et dans les Antilles, où la présence et l'expertise canadiennes sont bien établies et reconnues. Étonnamment, de nombreux fonds possèdent des listes d'entreprises canadiennes avec lesquelles ils ont déjà travaillé; les capacités canadiennes sont bien acceptées et, en général, toutes les institutions se sont montrées désireuses de faire des affaires avec les Canadiens.

Les institutions arabes qui s'occupent de développement commencent à s'intéresser à l'entreprise privée à titre d'important moteur de croissance, comme en témoigne la création récente de services ou de fonds de développement des entreprises. Bien qu'ils en soient encore aux premiers stades, les programmes institués sont susceptibles d'évoluer rapidement

dans le sillage des projets de la SFI et autres projets de privatisation. Les entreprises canadiennes devraient chercher à saisir rapidement l'occasion que représente cette nouvelle tendance en créant et en parrainant leurs propres projets de concert avec des partenaires du secteur privé.

Secteur bancaire et financier islamique

À l'origine, la croissance du secteur bancaire et financier islamique a coïncidé avec les excédents de recettes des pays islamiques exportateurs de pétrole. Plus récemment, la mondialisation de l'économie, la libéralisation de la circulation des capitaux et la privatisation ont ouvert la voie à l'expansion du secteur financier islamique. En raison de la prolifération des besoins de capitaux liés à des projets d'infrastructure au Moyen-Orient et en Asie, les promoteurs de projets doivent de plus en plus recourir au financement par le secteur privé. Les banques islamiques ont accueilli les opérations de financement de projets comme des modes d'investissement à long terme acceptables du point de vue religieux, même si elles sont encore aux prises avec les incidences de cette formule et avec divers aspects du rendement du capital. Ces banques ont un degré relativement élevé de liquidité et ont d'ordinaire un taux de croissance à deux chiffres. On s'attend à ce que le secteur bancaire islamique, qui ne manque pas de capitaux, poursuive son expansion avec un taux de croissance annuel de 15 %.

On estime à 140 le nombre d'institutions financières islamiques qui possèdent un actif total supérieur à 110 milliards \$US et des capitaux de 5 milliards \$US dans plus de 40 pays offrant une quelconque forme de services financiers islamiques. Bon nombre d'entre elles sont situées au Soudan, au Pakistan et en Indonésie, mais les plus importantes en ce qui concerne l'actif sont concentrées à Bahreïn, au Koweït, en Arabie saoudite et en Iran. Abou Dhabi vient de mettre sur pied une banque de ce genre; l'émirat de Dubaï possède, quant à lui, une banque dynamique depuis 1975. Bahreïn compte à lui seul 11 institutions financières islamiques, dont une a été créée en 1996 par Citibank. Diverses autres institutions financières occidentales ont emboîté le pas en offrant des fonds communs de

placement islamiques et d'autres produits d'investissement en vue d'attirer des liquidités à même ce marché en expansion. Le caractère de plus en plus évolué des banques islamiques amène un nombre croissant de Musulmans à y investir.

Le système financier islamique est fondé sur l'interdiction absolue de verser ou de demander un quelconque taux de rendement prédéterminé et garanti. Cela exclut d'emblée le principe des frais d'intérêt et interdit le recours à des instruments d'emprunt. Le système encourage le partage du risque, favorise l'esprit d'initiative, décourage les comportements spéculatifs et met l'accent sur le caractère sacré des contrats. Certaines banques qui ne sont pas entièrement « islamiques » ont un créneau islamique qui leur permet de répondre aux besoins de leurs clients musulmans.

Les banques islamiques ont recours aux instruments financiers islamiques décrits plus loin, c'est-à-dire la participation au capital (identique aux fonds communs de placement traditionnels), les transactions sur marchandises et le crédit-bail. L'avenir du secteur financier islamique semble prometteur partiellement en raison de la tendance à la privatisation que l'on constate dans certains pays musulmans comme l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, ainsi que dans des pays à forte croissance comme la Malaisie et l'Indonésie, où la demande de produits financiers islamiques augmente rapidement.

Même si le secteur financier islamique est bien adapté au financement de projets, les observateurs ne s'attendent pas à ce que des projets de plus de 200 millions \$ soient financés uniquement par des fonds islamiques. Étant donné les besoins de capitaux liés à bon nombre de projets, particulièrement dans les secteurs pétrolier et gazier au Moyen-Orient, il faudra dans la plupart des cas allier les produits financiers islamiques et le financement traditionnel. Le secteur financier islamique a relativement peu d'expérience dans le financement de projets et le financement de la privatisation, qui supposent un engagement à long terme qui n'appartient pas aux coutumes bancaires islamiques. Sur le plan de la participation à des ententes de financement de projet, le défi peut-être le plus déroutant auquel font face les banques islamiques réside dans

la préférence des investisseurs islamiques pour les investissements à court terme, alors que les projets construction-exploitation-transfert, par exemple, sont des entreprises à long terme.

En dépit de la concurrence qui s'intensifie sur le marché et du nombre graduellement croissant d'ententes innovatrices, la poursuite de l'expansion du secteur financier islamique dépendra de la mesure dans laquelle les banques islamiques réussiront à accroître leur capacité de palier leurs faiblesses. Leur rythme d'innovation reste lent, elles ont besoin de nouveaux instruments et l'uniformisation de la réglementation et de la législation reste à faire. La création d'un marché interbancaire représente un autre défi et, enfin, les principes religieux appliqués par les divers conseils de la Charia manquent d'uniformité. Néanmoins, les banques islamiques commencent à avoir plus d'esprit d'initiative. Certains établissements ont réuni des fonds pour des projets précis ou constitué des groupements spéciaux de fonds qui sont affectés au financement de divers projets. Certaines institutions prévoient créer des instruments de placement de type fiducie à participation unitaire ou fonds commun de placement à l'intention des investisseurs à long terme.

Les institutions internationales et régionales collaborent avec le secteur financier islamique et envisagent de lancer divers produits et de recourir à la syndication pour améliorer le financement de projets. La SFI a réalisé au Moyen-Orient et dans d'autres pays musulmans diverses opérations conformes aux principes islamiques. En dernière analyse, la titrisation pourrait s'avérer la solution la plus indiquée. Les banques seront en mesure de conclure un bail pour un projet et d'émettre des titres négociables. Avec l'expansion de la titrisation, la clientèle des systèmes financiers islamiques s'accroîtra, tandis que les investisseurs institutionnels, qui auront accès à des calendriers d'échéance plus diversifiés, seront attirés vers le marché.

2. LES AGENCES ARABES DE DÉVELOPPEMENT BILATÉRAL

FONDS D'ABOU DHABI POUR LE DÉVELOPPEMENT

B.P. 814, Abou Dhabi, Émirats arabes unis
Tél. : (971)-2 725800; Téléc. : (971)-2 728890

Le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement a été établi en 1971. Le Fonds est administré par une société de développement autonome du gouvernement d'Abou Dhabi dont l'objectif est de favoriser la croissance économique des pays en développement en accordant des prêts pour des projets, des garanties, des subventions d'aide technique et des prêts avec participation au capital. Le Fonds est financé uniquement par l'émirat d'Abou Dhabi, un des sept émirats des Émirats arabes unis. Il s'agit donc d'un instrument de politique étrangère sur lequel l'émirat exerce un plein contrôle.

Les responsables du Fonds d'Abou Dhabi administrent d'autres programmes d'aide au développement financés par cet émirat.

Le Fonds est administré par un conseil d'administration, un comité de direction et un directeur général. Ce dernier ainsi que tous les membres du conseil et du comité sont des fonctionnaires du gouvernement. Le président du conseil d'administration, Son Altesse le cheik Khalifa Ben Zayed al-Nahyan, prince héritier d'Abou Dhabi, établit les grandes orientations pour le Fonds. Le comité de direction joue un rôle important dans le choix des bénéficiaires des prêts.

Au début, le Fonds visait uniquement à aider des pays arabes. Cependant, en 1974, les ressources de l'État ayant connu une augmentation importante, on a commencé à se servir du fonds pour financer des activités dans tous les pays en développement. Actuellement, 47 pays, notamment d'Afrique et d'Asie, bénéficient de l'aide du Fonds. Ainsi, 80,5 % du montant total des prêts accordés va aux pays arabes, tandis que les pays d'Asie et d'Afrique reçoivent respectivement 9,5 % et 7 % de ce montant. Le reste, c'est-à-dire 3 %, a été prêté à des pays comme Malte et la Turquie.

Bien que le Fonds ne soit pas réservé au financement dans certains secteurs particuliers, l'aide a jusqu'à maintenant été axée sur les infrastructures, l'agriculture et le secteur de

l'industrie. Environ le tiers de l'aide totale accordée a visé les industries minière et manufacturière, tandis que 27 % a servi à financer des activités liées à l'alimentation en énergie et en eau. Les secteurs du transport, des communications, des pêches et du développement rural ont aussi bénéficié des interventions du Fonds.

À la fin de 1997, près de 1,8 milliard de dollars US avaient été accordés en tout par le Fonds d'Abou Dhabi. De plus, à la fin de la même année, le montant total des subventions versées à 11 pays arabes et africains dans le cadre du Fonds atteignait 130 millions de dollars US. Le montant des prêts avec participation au capital s'établissait à 121 millions de dollars US et celui des prêts et des subventions administrées pour le compte du gouvernement atteignait 2,2 milliards de dollars canadiens. En 1997 seulement, le Fond d'Abou Dhabi pour le développement a engagé 68 millions de dollars US et déboursé au total 74 millions de dollars US (conséquence d'une augmentation des subventions surtout).

L'échéance des prêts consentis dans le cadre du Fonds varie de 10 à 25 ans, selon le pays bénéficiaire et la nature du projet financé, et un différé d'amortissement de 3 à 10 ans est prévu. Les taux d'intérêt, qui comprennent des frais de 0,5 %, se situent entre 2 et 6 %.

Les modalités de chaque opération de prêt sont établies par le conseil d'administration. Des conditions plus avantageuses sont accordées pour les projets d'infrastructure et de développement rural; les conditions sont moins avantageuses pour les projets liés aux secteurs de l'industrie et du tourisme. En règle générale, les prêts sont consentis pour de grands projets d'infrastructure, tandis que les subventions sont accordées pour des projets sociaux. Le Fonds ne finance pas des programmes.

Les prêts sont accordés à un gouvernement, à une compagnie ou à un organisme public avec la garantie du gouvernement d'Abou Dhabi. Les achats sont assujettis aux procédures internationales d'appel d'offres.

Les responsables du Fonds consultent régulièrement ceux des autres fonds de développement arabes tels que le Fonds koweïtien pour le développement, le Fonds saoudien pour le développement et le Fonds arabe pour le développement. Des responsables du Fonds d'Abou Dhabi font aussi partie du groupe de coordination des organismes arabes de développement national et régional.

Les pays qui veulent obtenir de l'aide doivent faire parvenir leur demande directement au directeur général du Fonds. Après avoir évalué la viabilité économique et technique d'un projet, les responsables du Fonds soumettent leurs recommandations à l'approbation du comité de direction.

Le Fonds d'Abou Dhabi dispose d'un capital d'apport d'environ 581 millions de dollars US, qui sera bientôt porté à 1,089 millions de dollars US. Il n'y a pas de programme de prêt annuel. Selon l'acte constitutif du Fonds, on ne peut consacrer plus de 10 % de ce capital à un seul projet et on ne peut pas non plus financer plus de la moitié du coût total d'un projet.

Les responsables du Fonds d'Abou Dhabi ont collaboré avec l'ACDI dans le passé. Ils concluent aussi des accords de cofinancement avec ceux d'autres fonds arabes et avec la Banque mondiale.

Intérêt pour les entreprises canadiennes

Les responsables du Fonds d'Abou Dhabi connaissent bien les entreprises canadiennes et leur savoir-faire. Ils aimeraient que plus d'entreprises canadiennes leur fassent des propositions, avec le même dynamisme qu'ils constatent chez les consultants et les entreprises d'Asie et d'Europe. Ils tiennent absolument à tenir à jour leurs listes de consultants et de fournisseurs et examineront avec intérêt les propositions de Canadiens qui voudraient faire régulièrement affaire avec eux. On a notamment besoin du savoir-faire d'entreprises francophones pour travailler en Afrique de l'Ouest, où on parle français. Les responsables du Fonds utilisent actuellement le système d'inscription DACON de la Banque mondiale pour leurs recherches. Bien entendu, les représentants des entreprises qui se rendent sur place ont l'avantage d'établir des rapports

personnels avec les responsables du Fonds. Sauf pour les grands projets qui exigent des appels d'offres, les travaux débutent souvent rapidement, si bien que les entreprises connues et déjà inscrites ont un avantage sur leurs concurrents. Les entreprises intéressées doivent remplir les formules de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et les envoyer à l'adresse suivante :

Directeur général
Service des opérations et des prêts
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement
B.P. 814
Abou Dhabi, Émirats arabes unis
Tél. : (971)-2 725800; Téléc. : (971)-2 728890

FONDS KOWEITIEEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE (FKDEA)

B.P. 2921, 13030 Safat, Koweit
Tél. : (965) 246-8800 241-8980
Télééc. : (965) 243-6289 241-9090

Institué en 1961, le Fonds koweitien pour le développement économique arabe a été la première institution de financement du développement (FKDEA) créée par un pays membre de l'OPEP. À l'origine, il avait pour mandat de financer des projets de développement dans d'autres pays arabes; d'où le terme « arabe » qui figure dans son nom. En 1974, tous les pays en développement sont devenus admissibles au Fonds à la suite d'une augmentation massive du capital de celui-ci - capital qui est actuellement de 6,1 milliards de dollars US. Le FKDEA aide les pays en développement à poursuivre leur développement économique en accordant des prêts, des garanties et des subventions, de même qu'en fournissant les subventions d'aide technique requises pour faciliter la mise en oeuvre de plans de développement. Il lui est légalement interdit de consentir des prêts avec participation au capital. Les responsables du Fonds évitent les projets qui risquent d'être sensibles sur le plan social, ainsi que les projets où les liquidités sont insuffisantes. Les conditions de prêt dépendent essentiellement de la nature du projet et de la situation économique générale du pays bénéficiaire.

Le FKDEA a acquis une vaste expérience en matière de gestion de projets en menant des opérations conjointes avec la Banque mondiale et d'autres institutions de développement internationales, régionales et bilatérales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, KfW, ACDI, organes de l'ONU, etc.).

L'aide financière totale consentie par le FKDEA au cours de la période 1962-1996 s'élevait à 2639,6 millions de dinars koweitiens (environ 8874 millions de dollars US), répartis entre 514 prêts. Au total, 86 pays ont bénéficié de ces prêts, soit 16 pays arabes, 35 pays africains, 22 pays asiatiques et européens et 9 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En 1997, le Fonds a élargi son aide au développement à 9 pays (Bosnie, République kirghize, Azerbaïdjan, Lituanie,

Ouzbékistan, Mongolie, Malawi et Kenya). L'aide accordée depuis 1962 a totalisé 10 milliards de dollars US en engagements et 7 milliards de dollars US en déboursements. En 1997 seulement, les engagements ont atteint 481 millions de dollars US. Pour ce qui est de la répartition globale par secteur des prêts totaux engagés depuis l'entrée en activité du Fonds, le secteur des transports et des communications se classait au premier rang (32 %); il est suivi du secteur de l'énergie (23 %), du secteur industriel (17 %), du secteur agricole (17 %), du secteur de l'adduction d'eau et de l'évacuation des eaux usées (10 %) et des autres secteurs (1,8 %). En 1997, le secteur de l'eau a dépassé celui de l'agriculture (13 % et 8 % respectivement). Le FKDEA a également accordé 25 millions de dollars US au Fonds pour la Palestine de la Banque mondiale, en vue de la réalisation de projets dans le secteur social.

En ce qui concerne les conditions des prêts accordés par le FKDEA, l'échéance varie entre 12 et 55 ans et le délai de grâce, entre 3 et 6 ans et les taux d'intérêt (y compris des frais de service annuels de 0,5 %) se situent entre 0,5 et 7,0 %. Les conditions de ces prêts comportent un élément de subvention dans une proportion de 16 à 85 % de la valeur des prêts. Le Fonds koweïtien ne finance pas, en règle générale, les coûts locaux, et sa part du financement d'un projet ne doit pas dépasser 50 %, mais ces restrictions peuvent être levées au besoin. Le Fonds n'est pas engagé pour l'instant dans l'aide à l'entreprise privée, exception faite des cas où les institutions du pays aident les PME et les micro-entreprises (micro-crédit).

Le Fonds koweïtien contribue également aux ressources des institutions multilatérales de développement. Ses contributions totales aux autres institutions s'élevaient à 987 millions de dollars US à la fin de 1997 et étaient réparties entre le Fonds arabe, la BADEA, la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement, la Compagnie inter-arabe pour la garantie des investissements, l'Association internationale de développement (AID) et le FIDA. Le FKDEA collabore avec plusieurs institutions nationales, régionales et internationales de développement en vue de coordonner les efforts et la participation dans le domaine du financement de projets. En conséquence, le Fonds a cofinancé 275 projets avec

des institutions de ce genre en 1997. On estime que le cofinancement correspond à environ 54 % du montant total de l'aide financière dispensée par le Fonds.

Deux fois par année, le Groupe de coordination des institutions nationales et régionales de développement se réunit. Ce groupe comprend le Fonds koweïtien, le Fonds d'Abou Dhabi, le Fonds de l'Arabie saoudite et le Fonds arabe (ce dernier constituant le secrétariat), de même que le Fonds de l'OPEP pour le développement international (établi à Vienne) et la Banque islamique de développement. Le FKDEA, du fait qu'il est le membre le plus ancien (1961) et qu'il est reconnu comme étant le mieux pourvu en personnel, assume souvent un rôle de chef de file. Il serait donc avantageux pour les Canadiens qui cherchent à obtenir un financement régional conjoint de tenter d'intéresser le FKDEA à chercher du cofinancement auprès de ses institutions soeurs.

Outre le financement de projets, le Fonds fournit un financement pour la réalisation d'études de préinvestissement et de faisabilité dans le cadre de son mandat d'aide technique. En 1997, le FKDEA a administré 19 subventions se chiffrant à 224 millions de dollars US. Certaines sociétés canadiennes d'experts-conseils ont tiré parti de ce mécanisme, mais les possibilités d'une participation plus intensive sont très grandes. Le Fonds a pour politique de transformer le prêt d'aide technique en prêt de projet si le projet se réalise; sinon, le prêt d'aide est considéré comme une subvention non remboursable.

Le Fonds est chargé de la gestion des subventions directement accordées par l'État du Koweït et, à ce titre, il est un organe de la politique étrangère de l'État, sous réserve du fait que le projet doit être jugé viable pour être étudié. Cela a créé de nouvelles possibilités pour les sociétés canadiennes étant donné que de nombreux pays des Caraïbes, par exemple, qui sont facilement accessibles pour le Canada, sont maintenant incitées à obtenir un financement pour des projets. Comme ce n'est pas depuis longtemps que ces pays obtiennent des fonds du FKDEA, les chances du Canada de tirer parti de ces nouvelles possibilités sont aussi bonnes que celles des concurrents.

Le cycle des projets est semblable à celui de la Banque mondiale, mais il est plus rapide et moins complexe. L'évaluation du projet est essentiellement assurée par un spécialiste sur place, qui obtient au besoin une aide de l'extérieur. *Encore une fois, c'est là un avantage pour les entreprises canadiennes qui connaissent bien les modalités de la Banque mondiale et les diverses parties responsables de chaque phase du cycle des projets.* Le FKDEA tient une liste d'experts-conseils (et non de fournisseurs) qui peut être utilisée directement ou dont peut se servir le pays bénéficiaire, lequel a normalement son mot à dire dans le processus de sélection. L'inscription est un impératif. Il faut envoyer directement au Fonds l'information nécessaire et les curriculum vitae. On peut se procurer un exemplaire de la formule d'inscription auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou auprès de l'ambassade au Koweït. On peut également obtenir de l'information sur les projets qui sont sur le point de s'engager dans le cycle. Les entreprises canadiennes qui possèdent de l'expérience dans les relations avec les pays bénéficiaires éventuels devraient encourager ceux-ci à adopter la même démarche auprès du FKDEA qu'auprès des autres institutions multilatérales de développement et les inciter à demander des prêts.

Lorsqu'une étude est financée par le Fonds, l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire doit soumettre une liste restreinte de dix sociétés d'experts-conseils de divers pays, liste qui doit être approuvée par le Fonds. On accorde la préférence aux firmes locales et koweïtiennes, de même qu'aux firmes koweïtiennes ayant formé une coentreprise avec des experts-conseils étrangers, étant donné qu'il s'agit d'un fonds d'aide bilatérale semblable à l'ACDI. *De toute évidence, il serait judicieux, pour les experts-conseils canadiens qui sont des nouveaux venus dans cette région du monde, de chercher à conclure des alliances ou des partenariats avec des entreprises koweïtiennes.* Au moment de la sélection d'une société d'experts-conseils, on attribue 80 % des points à l'expertise technique et 20 % des points à la proposition financière; on accorde 7 % en sus si l'expert-conseil est un ressortissant koweïtien. Cette mesure représenterait un avantage additionnel pour les Canadiens dans les secteurs de haute technicité.

Le FKDEA a noué des relations constructives à long terme avec le Canada. Le directeur exécutif du Canada à la Banque africaine de développement représente également le Koweït.

Leopold Battel/TBF
Janvier 1999

FONDS SAOUDIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT (FSD)

B.P. 50483, Riyad 11523
Royaume d'Arabie saoudite
Tél. : (966) 1 464-0292; Téléc. : (966) 1 464-7450

Établi en 1974, le Fonds saoudien pour le développement (FSD) consent des prêts à des conditions de faveur pour le financement de projets qui contribuent au bien-être social et économique des pays bénéficiaires. Bien que tous les pays en développement soient admissibles, l'aide est accordée en priorité aux pays les moins développés, plus particulièrement aux pays à faible revenu et à ceux qui doivent faire face aux situations les plus difficiles.

Les conditions des prêts du FSD varient selon la nature du projet visé et la situation économique du pays bénéficiaire. Le Fonds accorde de l'aide uniquement sous forme de prêts à conditions de faveur, à des taux d'intérêt moyens se situant entre 2 et 2,5 %, à des échéances variant de 10 à 25 ans et à différé d'amortissement de 5 à 10 ans - ce qui représente dans les faits une subvention de 65 à 70 %. Le FSD ne peut financer plus de la moitié du coût total d'un projet, et le montant total de l'aide financière accordée à un pays ne doit pas dépasser 10 % du capital du Fonds, qui est actuellement de 8,3 milliards de dollars US. À la fin de 1997, le Fonds avait signé avec 63 pays des conventions de prêts d'un montant cumulatif total de près de 6 milliards de dollars US. En 1997, il a déboursé en tout pour près de 200 millions de dollars US de prêts pour appuyer des projets de développement et des programmes économiques dans 27 pays.

Si le FSD a pour politique de concentrer son aide dans les pays les moins développés, il n'accorde la préférence ou la priorité à aucune région ou secteur. Le Fonds tient compte comme il se doit des priorités des pays bénéficiaires et ne consent de prêts qu'aux États souverains. Il peut accepter de financer un projet du secteur privé, mais uniquement avec l'accord du pays bénéficiaire, qui doit en outre signer la convention de prêt. Le Fonds privilégie par contre des projets d'infrastructure essentiellement. La répartition des prêts par secteur se présentait ainsi en 1997 : 44,8 % pour l'énergie; 19,3 % pour

l'agriculture et l'irrigation; 12,4 % pour le transport et 19,7 % pour les équipements collectifs (santé, eau, éducation). Les secteurs de l'énergie et des équipements sociaux ont connu la plus forte hausse (19 % et 13 % au départ). La répartition géographique des prêts en 1997 montre que c'est l'Asie qui en a obtenu le plus (56,8 %), suivie de l'Afrique (40,4 %). Les autres régions (Bosnie et Malte) en ont obtenu 2,5%. Le FSD a indiqué récemment qu'il n'est pas en faveur d'étendre ses activités dans les Amériques et les Caraïbes. Les pays arabes devraient bénéficier d'une part plus importante de cette aide dans l'avenir. Le Liban a reçu récemment des prêts importants, et des prêts ont aussi été consentis à d'autres pays arabes tels que les pays du Maghreb, le Yémen et l'Égypte. Dans le continent africain, l'aide est concentrée principalement en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. En Asie, le Népal et le Bangladesh sont les principaux pays bénéficiaires. Les pays qui accusent un retard dans le remboursement des prêts obtenus ne sont plus admissibles à l'aide offerte par le Fonds.

Le FSD a pour politique de participer au co-financement de la plupart de ses projets, le plus souvent avec d'autres fonds bilatéraux ou régionaux arabes ou islamiques, mais également avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et même l'ACDI.

Les achats ne sont pas liés et les exigences de l'Appel d'offres international s'appliquent. Il n'y a pas de marche à suivre uniforme pour les projets; chaque cas est traité individuellement, et le FSD ne communique pas d'information sur ses achats. Le Fonds semble déléguer le gros de la responsabilité concernant l'administration du projet au pays bénéficiaire, ne jouant lui-même qu'un rôle très général et indépendant. Il a un rôle tout aussi limité dans le processus de détermination préalable de la compétence et d'établissement de la liste restreinte des soumissionnaires. Aussi est-il peu utile de faire des propositions au FSD. Il est préférable pour les entreprises canadiennes d'examiner les possibilités avec le pays bénéficiaire. Celui-ci peut seulement présenter une demande de financement. Habituellement, une mission est envoyée sur place par la suite pour évaluer les mérites du projet. Le processus peut prendre plusieurs mois. On gagne beaucoup de temps en accompagnant la demande d'une étude de faisabilité.

Les entreprises qui souhaitent faire des soumissions pour des projets financés par le FSD doivent faire connaître leurs compétences et obtenir une invitation à soumissionner de l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire. On peut toutefois obtenir de l'information grâce à la liste que le Secrétariat de coordination des organismes d'aide au développement arabes et régionaux publie deux fois par an, à la suite des réunions de consultation de ces organismes, qui se tiennent habituellement au Koweït, au siège du Fonds arabe pour le développement économique et social.

Dans certains cas, le FSD peut présenter une liste restreinte de soumissionnaires aux pays bénéficiaires qui en font la demande. Le Fonds tient une liste de compagnies enregistrées — surtout des consultants — valable pour trois ans. On peut obtenir des formules d'inscription auprès du Fonds en écrivant au service technique de l'organisme. Les consultants doivent absolument s'inscrire, tandis que les entrepreneurs n'ont qu'à envoyer des brochures. Jusqu'à maintenant, le FSD est satisfait d'avoir traité avec des entreprises canadiennes.

**SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ET D'AIDE HUMANITAIRE ZAYED BEN SULTAN
AL-NAHYAN**

B.P. 41355

Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Tél. : (971-2) 656700

Téléc. : (971-2) 657571

La Société de bienfaisance et d'aide humanitaire Zayed Ben Sultan Al-Nahyan a été établie en 1993, à l'initiative personnelle du chef de l'État des Émirats arabes unis, l'Émir Zayed. Elle finance des projets de petite et de moyenne envergure (mosquées, centres culturels, aide alimentaire, hôpitaux, médicaments, matériel pour les personnes handicapées, etc.) et coopère avec la Croix-Rouge, les organisations non gouvernementales et le Haut-commissariat pour les réfugiés qui se vouent à l'aide humanitaire.

La Société Zayed dispose d'un capital d'un milliard de dollars, dont le tiers est du capital libéré.

Il n'existe normalement aucune restriction quant aux bénéficiaires, à condition que le projet financé serve une cause humanitaire. Les organisations non gouvernementales ou les consultants qui travaillent dans le secteur de l'aide humanitaire peuvent suggérer à un pays bénéficiaire éventuel de faire une proposition à la Société. Les fournisseurs peuvent faire de même. L'aide offerte par la Société a pris, par exemple, la forme de médicaments en Iraq et en Bosnie, de tentes pour des réfugiés et de denrées alimentaires pour les réfugiés iraniens. C'est normalement l'Émir qui prend les décisions concernant les projets.

En principe, la Société peut accepter les propositions soumises par des organisations non gouvernementales canadiennes. À première vue, les possibilités pour les entreprises canadiennes de faire directement affaire avec la Société sont minces, mais il s'agit d'une organisation qui est relativement récente et qui pourrait éventuellement modifier ses modes d'intervention, par exemple en achetant elle-même les médicaments et les denrées alimentaires pour les expédier directement aux bénéficiaires. Les propositions de projet doivent être envoyées

directement au directeur général de la Société, à l'adresse indiquée ci-haut

Leopold Battel/TBF
Janvier 1999

3. LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES MULTILATÉRALES ARABES ET ISLAMIQUES

3.1 LES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

**BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE
(BADEA)**

Rue Abdel Rahman El-Mahdi
B.P. 2640, Khartoum, Soudan
Tél. : (249-11) 770-498/773-709; Téléc. : (249-11) 770-600

Établie par les pays arabes riches en pétrole à la suite de la crise pétrolière de 1973-1974, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) a pour mandat de favoriser la coopération économique, financière et technique entre les pays africains et les pays arabes. Elle a commencé à fonctionner en 1976. C'est le premier organisme à avoir donné des cadres aux intérêts des pays de l'Afrique sub-saharienne et à la volonté de développement des pays arabes exportateurs de pétrole.

La BADEA joue plusieurs grands rôles : d'abord, être l'instrument qui fournit et coordonne l'aide arabe aux pays d'Afrique non arabes; ensuite, favoriser l'intervention des capitaux arabes et internationaux dans les projets africains de développement; enfin, servir de tribune pour un dialogue élargi sur la coopération entre les pays d'Afrique et les pays arabes.

De façon plus précise, la BADEA s'est particulièrement intéressée aux ententes de coopération trilatérales, ses motifs étant de:

- i) mobiliser des fonds supplémentaires pour le développement de l'Afrique sub-saharienne et, du même coup, profiter de l'expérience des institutions de cofinancement;
- ii) rationaliser la coopération entre les pays arabes et africains, d'accélérer le rythme des activités et d'intensifier les effets de ces dernières;
- iii) étendre les activités au plus grand nombre possible de pays et secteurs bénéficiaires et couvrir autant de projets que possible en Afrique;
- iv) renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement sans expérience.

La BADEA finance le développement économique dans les pays d'Afrique, stimule les investissements arabes dans le développement de l'Afrique et facilite la prestation des services d'aide technique aux pays concernés. Quarante et un États membres de l'Organisation de l'unité africaine qui ne font pas partie de la Ligue des États arabes sont admissibles à l'aide offerte par la BADEA. À la fin de 1997, tous avaient bénéficié des activités de la Banque qui, à la même date, avait financé pour 1,3 milliard de dollars US de prêts ou projets au total et accordé des subventions d'assistance technique pour 41 millions de dollars US.

La BADEA est financée par les gouvernements des pays arabes. Elle accorde des prêts pour des projets à des conditions privilégiées et fournit de l'aide technique, principalement pour réaliser des études de faisabilité de projets.

Les conditions des prêts varient selon la nature du projet et la situation économique du pays bénéficiaire. D'après les chiffres recueillis à la fin de 1997, le taux d'intérêt moyen pondéré des prêts consentis par la Banque était de 3 % et leur échéance, de 18 ans, avec un différé d'amortissement de 4,4 ans. Cette moyenne pondérée correspond à un élément de subvention de 44 %.

Comme pour la plupart des organismes de développement arabes, la participation de la BADEA au financement d'un projet ne doit pas dépasser la moitié du coût total du projet ou 15 millions de dollars US. Exceptionnellement toutefois, la participation peut aller jusqu'à 80 % du coût total du projet, à condition que ce coût ne dépasse pas 10 millions de dollars US.

À la réunion de son conseil d'administration qui a eu lieu à Marrakech du 10 au 12 mars 1996, la BADEA a présenté un « plan d'action 1995-1999 » pour 40 pays non arabes d'Afrique. À la réunion annuelle tenue à Abou Dhabi en mai 1997, le conseil des gouverneurs a par ailleurs approuvé l'affectation de 50 millions de dollars US au financement du commerce entre les pays arabes et les pays d'Afrique. Les fonds sont administrés par la Banque islamique de développement pour le compte de la BADEA, conformément aux règles, exigences et procédures établies par le conseil d'administration de cette dernière.

Fonds arabe spécial pour l'aide économique en Afrique (FASEA)

Le FASEA avait été établi en même temps que la BADEA, en janvier 1974, par les pays arabes exportateurs de pétrole comme fonds d'urgence. On en avait confié l'administration à la Ligue des pays arabes. Le Fonds ne pouvait être utilisé pour des pays arabes d'Afrique.

Les ressources financières du FASEA ont été intégrées à la BADEA en 1977. Au chapitre des interventions d'urgence menées dans le cadre du FASEA entre 1974 et 1977, on a notamment aidé 32 pays à redresser leur balance des paiements. En 1978, la BADEA a aussi fourni une aide d'urgence dans le cadre de ses programmes spéciaux pour le secteur agricole.

À la fin de 1997, les prêts consentis par la BADEA se répartissaient comme suit entre les différents secteurs d'intervention :

Transports et infrastructure :	50,0 %
Énergie :	8,0 %
Agriculture :	31,0 %
Industrie :	3,0 %
Aide technique :	1,8 %
Éducation et santé :	1,3 %
Banques de développement national :	4,0 %

Comme la BADEA a son siège à Khartoum, au Soudan, il est difficile pour les spécialistes et les cadres intéressés de communiquer avec l'organisme. La Banque a toutefois un bureau de liaison au Caire, en Égypte, avec lequel on peut communiquer par le biais de l'ambassade. Pour s'inscrire, les consultants doivent utiliser les formulaires de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils.

Malgré ses engagements annuels, qui atteignent 100 millions de dollars US, le BADEA continuera de jouer un rôle de soutien (c'est-à-dire de fournir l'argent qui manque pour structurer un prêt) plutôt qu'un rôle de chef de file, qui consiste normalement à superviser le déroulement des activités jusqu'à la fin du projet.

**PROGRAMME ARABE DU GOLFE POUR LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT
DES NATIONS UNIES (AGFUND)**

B.P. 18371, Riyad 11415, Arabie Saoudite
Tél. : (966-1) 4416240/4413235; Téléc. : (966-1) 4412963

Le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) coordonne l'aide offerte par les États membres du Golfe arabe à 17 organismes des Nations Unies et s'assure que les projets financés dans le cadre du programme respectent certains principes humanitaires. Bahreïn, l'Iraq, le Koweït, le Sultanat d'Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis contribuent au financement de l'AGFUND, qui a été établi sur l'initiative de Son Altesse Royale le Prince Talal ben Abdul-Aziz al-Saud d'Arabie saoudite.

L'AGFUND fournit aussi de l'aide à un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) arabes. Toute l'aide financière accordée l'est sous forme de subventions. La limite des subventions est fixée à la moitié du coût d'un projet. Les projets financés ont trait à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et aux services sanitaires, à l'aide aux personnes handicapées et à l'environnement. L'aide offerte vise avant tout les mères et les enfants. Depuis la création de l'AGFUND, en 1981, près de 200 millions de dollars US ont été engagés dans 125 pays. De ce montant, 172 millions de dollars US ont été déboursés. Le Programme sert également à organiser des campagnes de levées de fonds pour des causes précises. Le Prince Talal, qui est aussi le président de l'AGFUND, a demandé que l'on accorde une attention toute particulière aux Palestiniens des territoires occupés et du sud du Liban.

L'AGFUND assure en outre la formation de personnel et d'enseignants, mais n'intervient pas dans les pays en guerre ou aux prises avec des luttes internes ou d'autres désordres. Chaque année, les 17 organismes des Nations Unies se partagent entre 3 et 4 millions de dollars US de subventions provenant du Fonds. Depuis la création de ce dernier, 60 millions de dollars US ont été versés en tout à plus de 60 projets de l'UNICEF.

L'AGFUND a privilégié l'entretien de rapports avec les ONG arabes (et étrangères à l'occasion) qui encouragent l'instauration d'un soutien institutionnel dans le but de promouvoir la formation de partenariats en matière de développement, avec participation des gens à tous les niveaux de la mise en oeuvre. Il a donc favorisé une collaboration étroite avec ces ONG et les organismes gouvernementaux de même orientation, et a même contribué à leur création. Le Conseil arabe d'aide à l'enfance et de développement, dont les bureaux sont en Égypte, est un pendant de l'AGFUND qui travaille uniquement avec les ONG. À Tunis, il y a collaboration entre l'AGFUND et le Centre de recherche sur les femmes arabes. Des études sur la santé ont été réalisées dans neuf pays arabes dans le cadre du programme « PAPCHILD », et un autre sur la santé des familles dans les pays du Golfe a été mené avec les ministres de la Santé des États membres du Conseil de coopération du Golfe. L'AGFUND joue aussi, avec l'Organisation internationale du travail et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un rôle important au Centre de formation professionnelle de Turin, en Italie.

L'AGFUND est administré par trois responsables aidés dans leur tâche par du personnel administratif et de soutien, soit 25 personnes en tout seulement. Comme ces responsables ne s'occupent pas de la gestion des projets, ils doivent engager des personnes de l'extérieur pour évaluer les projets cofinancés avec des organismes des Nations Unies. Ils ont donc souvent besoin de consultants ayant une formation et un savoir-faire dans les domaines de la santé et de l'éducation de base. Les consultants canadiens intéressés peuvent s'inscrire auprès de l'AGFUND en écrivant directement au Directeur des programmes, B.P. 18731, Riyad; téléc. : (966-1) 4412963.

BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

B.P. 5925, Djeddah 21432, Arabie saoudite

Tél. : (966-2) 636-1400

Télé. : (966-2) 636-6871

La Banque islamique de développement (BID) est une institution multilatérale de développement unique en son genre, car elle finance des projets de développement non seulement dans les pays membres, mais également dans des collectivités musulmanes partout dans le monde, conformément aux principes de la Charia (la loi musulmane). À l'heure actuelle, elle compte 53 pays membres, qui appartiennent également à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Certains pays de la Communauté des États indépendants (CEI), l'Albanie, le Gabon, le Mozambique, l'Ouganda, le Togo et le Surinam en font partie. Créée en 1973, la BID est essentiellement formée de quatre grandes divisions; trois sont dirigées par un vice-président (finances, opérations et administration) et la quatrième, par un conseiller auprès de la Banque (pour les questions relatives au secrétariat, à l'information, aux politiques et à la planification stratégique). Les divisions des finances et des opérations intéressent plus particulièrement les entreprises qui veulent faire affaire avec la BID. À la division des finances, le service du financement et de la promotion du commerce et le service du développement des entreprises ont une grande importance pour les exportateurs. Les activités traditionnelles de prêt-projet, qui intéressent les entrepreneurs titulaires et les experts-conseils, sont assurées par la division des opérations, laquelle est subdivisée en trois services selon la langue des pays membres : français, anglais et arabe. Les services lusophones et hispanophones sont regroupés au sein du service francophone.

La BID a mis en oeuvre un programme stratégique visant les priorités à moyen terme et les principaux aspects opérationnels. L'objectif de ce programme est de mettre l'accent sur la coopération entre les pays membres, l'amélioration des ressources humaines, la promotion de la science et de la technologie, la réduction de la pauvreté et la conservation de l'environnement. Récemment, on a accordé une importance spéciale, dans le cadre de ce programme, à la

promotion du secteur privé et des PME. Comme les autres IFI, la BID se soucie du rendement de ses opérations et cherche à améliorer et à rationaliser la gestion de son cycle de projet. Tous les projets financés par la BID doivent suivre le cycle définition, élaboration, évaluation, mise en oeuvre et évaluation subséquente. On s'attend à ce que, dans le proche avenir, le financement consenti par la Banque passe progressivement d'une démarche axée sur les projets à une démarche axée sur les pays. Sachant le rôle important que le secteur privé joue dans le développement des pays membres et compte tenu de son programme stratégique, la Banque a récemment lancé un programme de soutien de l'entreprise privée. Au cours de 1997, elle a expressément créé un service à part entière s'occupant du développement des entreprises, qui assurera l'exécution de ses programmes actuels et prévus d'aide au secteur privé. Ce service compte trois sections chargées de la plupart des aspects des activités liées à l'entreprise privée : la section du développement de l'entreprise privée, la section des services de marketing et de consultation et la section de la gestion du portefeuille de capitaux. Les questions relatives aux institutions nationales de financement du développement et aux banques islamiques sont du ressort de la section du développement de l'entreprise privée.

La BID et 44 banques islamiques ont noué des rapports de coopération très étroits qui ont débouché sur la création des institutions suivantes :

- *Islamic Banks' Portfolio (Portefeuille des banques islamiques) (à la BID)
- *Unit Investment Fund (Fonds d'investissement unitaire) (à la BID)
- *Islamic Trade Company (à Bahreïn)
- *Research Coordination of Islamic Banks (Coordination de la recherche des banques islamiques) (en Égypte)
- *International Islamic Lease Financing Company (au Koweït)

La BID soutient le secteur privé en investissant dans les capitaux propres d'entreprises privées et de banques islamiques. Jusqu'à présent, elle a investi dans 14 banques et 78 entreprises.

La BID a attribué plus de 2 milliards de dollars US au financement de projets de développement, pour la période couvrant son année financière se terminant en avril 1999, y compris à des opérations commerciales et spéciales, soit 12% de plus que l'année précédente. Selon les modalités du programme de prêt qui correspond à cette période, les projets d'infrastructure concernant deux secteurs obtiendront plus de la moitié de la somme attribuée, tandis que les secteurs du transport et des communications et celui des services publics en obtiendront 25% chacun, la santé et l'éducation, 17%, l'agriculture et l'agro-industrie, 20% et l'industrie et l'exploitation minière, 8,2%. À la fin de 1997, la BID avait engagé en tout 14,3 milliards de dollars US dans des projets de développement et dans des opérations commerciales et spéciales. Le financement se fait en dinars islamiques (ID), un ID correspondant en gros à un DTS du FMI. Le capital autorisé de la BID est de 8 milliards de dollars US, dont 3 milliards sont du capital d'apport.

La promotion de la coopération économique entre les pays membres a été l'un des principaux objectifs de la Banque depuis sa création. Il s'agit là d'un rôle unique en son genre, par lequel la Banque s'efforce de promouvoir le commerce, la coopération technique, les services de consultation et de passation de marchés ainsi que d'autres formes de réseautage économique à l'intérieur d'un groupe hétérogène de pays membres. Les instruments financiers le plus fréquemment utilisés et compatibles avec la Charia, qui interdit l'imputation de taux d'intérêt, sont le prêt, le crédit-bail, la participation au capital et la vente à tempérament. La Banque s'efforce d'instituer le partage des bénéfices comme mode ordinaire de financement. L'aide technique sert essentiellement à faciliter la préparation et la mise en oeuvre de projets par l'octroi de subventions ou de prêts, ou une combinaison des deux.

La BID est engagée dans trois grands types d'activités :

1. FINANCEMENT DE PROJETS par les mécanismes suivants :

a) Prêts relatifs à des projets socio-économiques de développement de l'infrastructure (ils font habituellement intervenir une mise en oeuvre à long terme et la production de

recettes). Ces prêts, de 10 à 12 millions de dollars US au maximum, sont consentis sans intérêt et s'accompagnent de frais de service annuels de 0,75 à 2,5% au plus destinés à couvrir les dépenses administratives. Ils sont remboursables sur une période de 15 à 25 ans, avec un délai de grâce de 3 à 7 ans, dans le cas des prêts ordinaires. Pour les pays membres les moins avancés, les prêts sont remboursables sur 25 à 30 ans et le délai de grâce est de 10 ans.

b) Aide technique pour réaliser des études de faisabilité, concevoir et rédiger les documents relatifs aux appels d'offres, superviser des projets, etc. Cette forme d'aide intéresse plus particulièrement les sociétés d'experts-conseils, dont la BID retient les services pour aider son propre personnel à préparer les projets et à en faire le suivi. L'aide est accordée sous forme de prêt ou de subvention, ou d'une combinaison des deux. Les prêts sont remboursables sur 16 ans, avec un délai de grâce de 4 ans; les frais de service s'élèvent à 1,5 % par an. On choisit les experts-conseils par voie de concours restreints auxquels peuvent s'inscrire des experts-conseils de pays non membres, mais les pays membres bénéficient d'un traitement préférentiel. Les experts-conseils canadiens qui veulent obtenir des marchés de la BID devraient s'inscrire auprès de celle-ci et envisager de former un partenariat, une alliance ou une coentreprise avec une firme locale dans le pays membre bénéficiaire pour tirer parti du traitement préférentiel accordé aux experts-conseils locaux.

c) Participation au capital de projets industriels et agro-industriels financièrement viables, ou participation par le biais de marges accordées aux institutions nationales de financement du développement. La participation au capital est limitée aux entreprises qui n'ont pas une structure financière productrice d'intérêts. Le financement ne dépasse pas le tiers des capitaux du projet.

d) Marges de capital/marges de crédit-bail/marges de crédit à tempérament et marges combinées : la BID et les institutions nationales de financement du développement travaillent en étroite collaboration pour concevoir ces instruments ou mécanismes en vue de soutenir et de renforcer les PME en leur procurant une aide technique destinée à consolider les capacités institutionnelles et à rendre le financement

accessible. La BID est donc une autre source intéressante de financement pour les entreprises canadiennes qui négocient avec des entreprises privées des pays membres.

e) Location d'équipement : dans la pratique, cette formule est fondée sur l'achat de l'équipement par la Banque, qui le loue ensuite aux pays bénéficiaires. Pendant la période de location, la BID demeure propriétaire de l'équipement. Ces dernières années, ce type de financement a été la principale source de fonds à moyen terme accordés par la Banque. Actuellement, il est surtout utilisé par les pays membres à revenu supérieur. La période de remboursement varie de 7 à 15 ans et comprend un délai de grâce de 2 à 4 ans. Le montant remboursé comporte une majoration de 6 à 8%. Le plafond normal est de 20 millions de dinars islamiques par projet.

f) Vente à tempérament : vente à contrat selon laquelle la propriété du bien est immédiatement cédée à l'acheteur, mais le prix d'achat est payable en versements échelonnés. Le remboursement est normalement étalé sur une période de 6 à 10 ans, avec une majoration de 7 à 8%.

g) Partage des bénéfices (« mudaraba ») : mode de financement qui consiste pour une ou plusieurs parties à placer des fonds en vue de financer des projets ou des activités précises qui produiront un rendement financier raisonnable. Les bénéfices sont partagés au prorata entre les parties.

2. FINANCEMENT DU COMMERCE

a) L'Import Trade Financing Facility (service de financement du commerce d'importation) vise à financer les besoins en importation liés au développement des pays membres. Les fonds sont accordés à court terme, pour une période de 9 à 24 mois, à des conditions relativement avantageuses. Ils sont utilisés pour la fourniture de marchandises et leur revente aux pays membres bénéficiaires, avec une majoration raisonnable et une formule de paiements différés. Les entreprises canadiennes peuvent profiter de ce mécanisme. Elles peuvent également signaler à un client la possibilité de se prévaloir auprès de la BID d'un financement à taux préférentiel de ce genre, si le pays du client est membre de la BID.

b) Le Long-term Trade Financing Scheme (système de financement à long terme du commerce), qui a été instauré par la création d'un fonds spécial, vise à promouvoir le commerce entre les pays membres de l'OCI par le financement, sur des périodes de 6 à 60 mois, de l'exportation de produits non traditionnels et de biens d'équipement. Ce système consiste à acheter au comptant un bien auprès d'un exportateur et à le revendre à un importateur moyennant une majoration de 5 à 6% sur les paiements différés.

Le financement selon ce système est limité aux exportations de biens admissibles provenant des pays membres. Les biens sont considérés comme provenant d'un pays membre s'ils sont produits ou fabriqués à partir d'intrants de ce pays ou d'un pays de l'OCI correspondant à au moins 40% de la valeur FAB du produit fini (marchandise exportée). Le financement peut atteindre, au plus, 80% de la valeur FAB.

c) L'Islamic Banks' Portfolio (Portefeuille des banques islamiques), dont l'objectif est de financer le commerce entre les pays membres, se concentre sur le crédit-bail et la participation au capital. Il est conçu pour répondre aux besoins des importateurs et des exportateurs du secteur privé en finançant des biens de production et autres. Il vise essentiellement à encourager la négociation de certificats de capital entre les participants et, avec le temps, l'émission de titres négociables sur les marchés secondaires. Les modes de financement sont les suivants : transaction sur marchandises assortie d'une majoration, contrat d'achat selon lequel le prix est payé à l'avance et les produits sont livrés par la suite et formule de location et de vente à tempérament. Vingt banques islamiques prennent part au portefeuille, dont le capital versé s'élève à 100 millions de dollars US.

d) Le Unit Investment Fund (Fonds d'investissement à participation unitaire) est un fonds en fiducie qui regroupe l'épargne d'investisseurs individuels et institutionnels et investit cette épargne dans des projets productifs réalisés dans les pays membres. Jusqu'à présent, il a réuni des capitaux s'élevant à 325 millions de dollars US.

e) La Société Islamique d'assurance de l'investissement et du crédit à l'exportation (SIAICE) est une société qui offre de

l'assurance-crédit contre les risques commerciaux et non commerciaux liés à un pays. L'assurance couvre le non-paiement des crédits à l'exportation à recevoir lorsque les risques couverts se matérialisent. À l'heure actuelle, l'ICIEC offre uniquement de l'assurance-crédit à l'exportation. Elle est censée commencer à offrir de l'assurance-investissement en 1998. (Voir section consacrée à la SIAICE).

f) L'International Islamic Lease Financing Company (ILC) est une société de financement conjointe constituée par la BID et d'autres banques islamiques dans le but d'instituer une société de crédit-bail au Koweït. L'ILC créera des sociétés de crédit-bail spécialisées à l'échelon national dans divers pays membres.

Autres initiatives de financement et de promotion du développement des entreprises

Dans le cadre de sa recherche de modes de financement novateurs compatibles avec la Charia, la BID a lancé en 1966 un mode de financement à moyen terme appelé « istisna'a » pour promouvoir le commerce de biens de production entre les pays membres et l'amélioration de la capacité de production. Ce mode de financement consiste en un contrat de fabrication ou de construction dans lequel le vendeur convient de fournir à l'acheteur les produits finis décrits, après que ces produits auront été fabriqués ou construits conformément à cette description, dans un certain délai et à un prix convenu. Le financement sera étendu au stade antérieur à l'expédition des marchandises, c'est-à-dire au stade de la production. De plus, la formule de l'« istisna'a » dotera la BID d'un mode de financement convenant aux projets d'infrastructure qui ne se prêtent pas facilement à un financement par crédit-bail ou par vente à tempérament.

3. OPÉRATIONS SPÉCIALES

Les opérations spéciales consistent en l'octroi de subventions à des fins de formation ou de recherche, de secours aux sinistrés ou d'avancement des causes islamiques.

DÉMARCHES ET INSCRIPTION

Le conseil de la BID se réunit toutes les sept semaines pour examiner et approuver des projets soumis par les pays membres. La liste des projets approuvés est rendue publique par la Banque. On peut se la procurer en s'adressant à cette dernière, à l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire ou à notre bureau de Djeddah. Les entreprises canadiennes devraient vérifier régulièrement cette liste pour voir si des projets pourraient les intéresser.

Même si ce sont les pays bénéficiaires qui gèrent le processus d'appel d'offres, la BID conserve un droit d'acceptation ou de refus des recommandations. Les règles d'appel d'offres international sont observées. Toutes les entreprises doivent donc faire des démarches auprès des organismes d'exécution lorsqu'elles prennent connaissance de projets qui en sont aux premiers stades du processus.

En ce qui concerne les experts-conseils, on accorde la préférence aux pays membres, mais ceux-ci ne semblent pas disposer d'une expertise suffisante dans certains domaines. La BID procède habituellement à la sélection à partir d'une liste de 3 700 experts-conseils (dont seulement 600 viennent de pays membres). Il est essentiel de s'inscrire; à cette fin, on peut demander des formules d'inscription à la Banque. Deux comités, l'un à la BID et l'autre dans le pays bénéficiaire, examinent ensuite une liste restreinte de six à dix experts-conseils. Il faut envoyer les formules remplies au chef des services de marketing et de consultation.

La formation d'un partenariat avec une entreprise d'un pays membre serait avantageuse dans certains cas. On recommande aux sociétés canadiennes d'étudier cette possibilité avec la Technical Assistance Association of Islamic Consultants (l'Association des experts-conseils islamiques en aide technique) du Caire et, dans le cas des entreprises, avec une association analogue de Rabat.

**SOCIÉTÉ ISLAMIQUE D'ASSURANCE DE L'INVESTISSEMENT ET DU CRÉDIT À
L'EXPORTATION (SIAICE)**

B.P. 15722, Djeddah 21454

Arabie saoudite

Tél. : (966) 2 637 4061

Télé. : (966) 2 637 9504

La Société islamique d'assurance de l'investissement et du crédit à l'exportation (SIAICE) est affiliée à la Banque islamique de développement (BID), qui possède 50 % de ses actions. Le reste des actions est détenu par 21 des 53 pays membres de la BID et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). La SIAICE a un capital autorisé de 140 millions de dollars US environ. Elle a été créée en 1994 dans le but d'étendre les transactions commerciales et la circulation des investissements entre les États membres de l'OCI.

La Société fournit à ses pays membres de l'assurance-crédit à l'exportation et de l'assurance-investissement pour couvrir les opérations qu'ils effectuent entre eux ou avec d'autres marchés. Elle ne peut assurer les opérations des pays non membres. En ce qui concerne le commerce, les risques politiques et commerciaux sont couverts, mais en ce qui concerne les investissements seuls les risques politiques le sont. Elle offre de l'assurance-crédit à l'exportation pour couvrir les crédits à l'exportation à recevoir qui ne sont pas payés en raison de la matérialisation de risques commerciaux (liés à l'acheteur) ou non commerciaux (liés au pays). La SIAICE couvre même les investissements d'une société étrangère dans un pays membre, ou d'une société étrangère qui est fournisseur ou fait partie d'un groupe de fournisseurs d'un pays membre. Ses produits ressemblent, à certains égards, à ceux du Programme arabe de financement des exportations et de la Société interarabe de garantie des investissements, qui desservent uniquement les pays arabes.

La SIAICE offre plusieurs types d'assurances : assurance globale à garanties multiples à court terme, assurance supplémentaire à moyen terme et assurance bancaire de base. Les modalités sont fixées en fonction du risque, de la nature et de la durée des diverses transactions.

Assurance globale à garanties multiples à court terme

Cette assurance concerne les expéditions de matières premières, de marchandises et de produits d'industrie légère pour lesquels les acheteurs ont obtenu du crédit pour un ou deux ans au plus. L'exportateur est normalement obligé d'offrir en garantie tous ses actifs d'exportation à court terme, mais certaines exceptions, assorties ou non de pénalités, sont possibles. Cette assurance couvre les risques commerciaux et non commerciaux jusqu'à concurrence de 90%.

Assurance supplémentaire à moyen terme

Cette assurance concerne les exportateurs de biens de consommation durables, de biens de production et de semi-biens de production pour lesquels les acheteurs ont obtenu un crédit de plus de deux ans jusqu'à un maximum de cinq ans. Elle est une adaptation du principe de l'assurance globale à court terme selon lequel tous les contrats d'exportation assurables sont couverts par la même police. Les détenteurs d'une assurance globale à court terme peuvent la prendre en supplément, mais elle peut aussi être contractée seule.

Les modalités de couverture, les considérations se rapportant à la souscription et les obligations de l'exportateur sont les mêmes pour l'assurance globale à court terme et l'assurance supplémentaire à moyen terme. Par contre, les primes de cette dernière sont plus élevées puisque le risque s'étend sur une plus longue période.

Assurance bancaire de base

L'assurance bancaire de base est spécialement conçue pour couvrir les risques de non-paiement liés aux transactions financières de la BID et des autres banques islamiques. Elle couvre les biens de production détenus par la banque assurée en plus des risques visés par les deux autres assurances. Le but visé est faciliter le financement des opérations de commerce et d'investissement lorsqu'il est difficile d'obtenir des garanties bancaires et que les risques commerciaux ou liés au pays sont perçus comme inacceptables.

Pays membres

Algérie

Arabie

saoudite

Bangladesh

Égypte

Gambie

Indonésie

Iran

Jordanie

Koweït

Liban

Malaisie

Mali

Maroc

Pakistan

Sénégal

Soudan

Syrie

Tchad

Tunisie

Turquie

Yémen

L. Battel
Janvier 1999

THE INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF ORGANIZATION (IIRO)

B.P. 1285, Djeddah 21431, Arabie saoudite

Tél. : (966-2) 651 5411/7170

Télééc. : (966-2) 651 8491

L'IIRO est une organisation non gouvernementale d'aide humanitaire fondée en 1978 pour prêter assistance aux victimes de catastrophes naturelles et de guerres partout dans le monde. On a décidé de créer l'organisation notamment après avoir constaté que 80 % de ces réfugiés et de ces victimes étaient des musulmans. Le financement de l'organisation est assuré dans une large mesure par des dons de particuliers en Arabie saoudite. Un fonds de dotation (Sanabil Al-Khairi) a été créé pour assurer une stabilité de revenus indispensable pour financer les différentes activités de l'IIRO.

Les programmes de secours de l'IIRO servent à fournir des services médicaux, éducatifs et sociaux à des personnes qui en ont désespérément besoin. L'organisation encourage aussi l'entreprenariat en parrainant la réalisation de projets viables et la création de petites entreprises susceptibles d'aider les victimes à trouver de l'emploi et à gagner leur vie. Pour s'acquitter de ce mandat, l'IIRO a établi un vaste réseau de relations nationales et internationales avec divers organismes de secours islamiques et non islamiques, ainsi qu'avec divers particuliers musulmans et non musulmans qui interviennent dans plusieurs pays, des pays de la CEI à la Sierra Leone en passant par le Bangladesh.

L'IIRO, qui a son siège à Jeddah, est constituée de différents services formés en fonction des besoins des secteurs :

- Le service des secours d'urgence et de l'aide aux réfugiés apporte une aide d'urgence là où se sont produites des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Le service collabore avec les ONG, les organismes de secours internationaux et des organisations comme l'UNICEF, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque islamique de développement, pour faciliter le rapatriement des réfugiés et l'envoi de secours.

- En 1995, le service des soins de santé s'était occupé de quatre millions de personnes dans plus de 45 pays.
- Le service d'aide aux orphelins et d'assistance sociale pourvoit aux besoins essentiels des gens (nourriture, vêtements, éducation, entretien, logement, etc.) elle-même et aussi par le biais d'un programme de parrainage.
- Le service de l'éducation s'occupe de la construction d'écoles, du parrainage d'établissements d'enseignement et d'enseignants, de l'octroi de bourses (y compris des bourses universitaires) à certains groupes et de la formation d'enseignants.
- Le service de l'agriculture contribue au développement d'une production agricole axée sur l'autosuffisance par différentes mesures d'aide financière et technique. On essaie d'intégrer cette aide aux mesures liées à la réinstallation des gens, à l'éducation et à la santé.
- Le comité des femmes est un organe de l'IIRO constitué de volontaires qui s'occupent de diverses activités (levées de fonds, instruction, activités culturelles, santé).
- Le service des études en architecture et en génie est une unité technique qui s'occupe de la mise en oeuvre de divers projets de construction de l'IIRO. Il supervise les activités d'étude, de conception et d'exécution des projets de construction et engage des ingénieurs pour superviser ces derniers.
- Enfin, le service responsable du projet « Nos enfants » fournit aux enfants des livres et des documents audiovisuels à caractère culturel et éducatif.

FONDS DE L'ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE POUR
LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Parkring 8, Vienne A-1010, Autriche

Tél. : (43-1) 51564/0

Télé. : (43-1) 513 92 38

Le Fonds de l'OPEP est une institution financière de développement intergouvernementale dont le mandat est de favoriser la coopération entre les pays de l'OPEP et les pays en développement dans un esprit de solidarité entre pays du Sud. Pour remplir ce mandat, le Fonds met notamment à la disposition des pays bénéficiaires les ressources financières dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement économique et social.

Le Fonds a été créé en 1976 par les pays membres de l'OPEP (c'est-à-dire les pays arabes exportateurs de pétrole, le Gabon, le Nigéria, le Venezuela, l'Indonésie et l'Iran). L'objectif était d'établir une structure unique pour canaliser l'aide accordée par les pays membres. Les ressources dont dispose le Fonds s'ajoutent à celles offertes par les pays de l'OPEP dans le cadre d'autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

Le Fonds consent des prêts à des conditions de faveur pour le financement de projets, de programmes ou de balances des paiements. Il accorde aussi des subventions pour des activités dans le domaine de l'aide technique, de l'aide alimentaire et de la recherche entre autres. Le taux d'intérêt exigé pour les prêts, de 2% actuellement, pourrait être ramené à 1% dans un avenir rapproché. L'échéance des prêts est de 17 ans et le différé d'amortissement est de 5 ans. Bien que les opérations de secours d'urgence ne fassent pas normalement partie de son mandat, le Fonds participe parfois à des interventions internationales destinées à soulager la souffrance des populations de régions dévastées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme (sécheresses, inondations, tremblements de terre, etc.).

Tous les pays en développement qui ne font pas partie de l'OPEP sont en principe admissibles à l'aide offerte dans le cadre du

Fonds, tout comme les organismes internationaux (Fonds international de développement agricole par exemple) dont les activités profitent aux pays en développement. L'aide est accordée en priorité aux pays les moins développés et, d'une manière plus générale, aux pays à faibles revenus. On prête une grande attention aux priorités définies par les pays bénéficiaires. Depuis sa création, le Fonds a aidé 95 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Caraïbes et consenti des prêts dans tous les grands secteurs économiques. En 1997, le Kirghizistan et le Tadjikistan se sont ajoutés aux pays bénéficiaires du Fonds, dont le portefeuille prend de l'expansion.

Depuis son établissement, le Fonds de l'OPEP a permis d'accorder des prêts et des subventions d'un montant total de 5,033 milliards de dollars US pour la réalisation de plus d'un millier de projets (prêts destinés à des projets tels quels, à des programmes et à la balance des paiements). En 1997, 33 prêts évalués à 210,3 millions de dollars US (146,2 millions de dollars US en 1996) ont été approuvés, et deux autres prêts de 24,7 millions de dollars US l'ont été pour le financement d'un programme d'importation de produits de base. En ce qui concerne les subventions, on en a accordé 31 d'une valeur de 5,4 millions de dollars US, principalement pour des mécanismes d'assistance technique, de la recherche de financement et du soutien à des opérations d'aide humanitaire. Tous les secteurs ont bénéficié des prêts consentis en 1997 : transport (24,3%), santé (15,2%), éducation (19,6%), agriculture (22,8%), approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées (4,8%), télécommunications (3,8%), banques nationales de développement (aide aux micro-entreprises) (1,9 %), énergie et le reste (7,6%). Le Fonds de l'OPEP a cofinancé en outre, avec d'autres organismes arabes membres de l'OPEP et un certain nombre d'autres partenaires multilatéraux, 23 projets pour lesquels il a prêté 152 millions de dollars US en 1997.

Le Fonds peut soit s'occuper lui-même de l'évaluation technique, économique et financière des projets qui lui sont soumis, soit confier cette tâche à un organisme de développement international compétent ou à un organisme qualifié d'un pays membre de l'OPEP. De même, l'administration d'un grand nombre de prêts consentis par le Fonds pour des

projets ou des programmes a été confiée à des organismes d'aide au développement.

En matière d'achat, le Fonds de l'OPEP se conforme aux mêmes règles d'appel d'offres international que la Banque mondiale. Le Fonds ne participe toutefois pas directement au processus d'appel d'offres, cette responsabilité étant laissée au pays bénéficiaire. À l'étape de la mise en oeuvre, l'organisme d'exécution surveille le déroulement du projet, mais il doit faire périodiquement rapport au Fonds.

On sollicite parfois l'aide de consultants pour la préparation et l'évaluation des projets. Les consultants canadiens qui veulent s'inscrire auprès du Fonds de l'OPEP doivent demander par écrit des formules d'inscription au directeur de la recherche et de l'information de l'organisation.

On considère que les compagnies canadiennes ont une longueur d'avance sur leurs concurrents dans les Caraïbes et en Afrique francophone.

L'éducation est le secteur où le besoin de compétences est le plus pressant. Le Fonds consent des prêts à des entreprises privées par l'entremise des gouvernements des pays bénéficiaires. Son conseil d'administration réfléchit actuellement à la possibilité de prêter directement aux entreprises privées. Différentes formules seront examinées (participation financière, prêts ou les deux).

Le conseil d'administration du Fonds se réunit quatre fois par an, en mars, en juin, en septembre et en décembre. C'est à ce moment que les projets soumis sont approuvés ou rejetés. Les projets approuvés sont annoncés dans un communiqué officiel et on publie une liste de tous ces projets qui, à cette étape, ne sont pas très avancés, si bien que les entreprises intéressées ont le temps de préparer des soumissions. On peut obtenir les listes de projets approuvés en écrivant directement au directeur de l'information ou à la Direction du financement des exportations du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

3.2 ORGANISMES ARABES DE PROMOTION DU COMMERCE ET DE
COOPÉRATION RÉGIONALE

AUTORITÉ ARABE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLES (AADA)

B.P. 2102 Khartoum, Soudan

Tél. : (249-11) 773-752/3, 780-777

Télé. : (249-11) 772-600

L'AADA est un organe d'investissement formé de 15 pays arabes qui vise à améliorer la sécurité alimentaire dans les pays arabes et à mettre en valeur les ressources agricoles dans les États membres. Pendant de nombreuses années, l'Autorité a axé ses efforts sur la réalisation de projets agricoles au Soudan par l'entremise d'une participation au capital, dans l'espoir de faire du Soudan un grand exportateur de produits alimentaires dans les pays arabes.

En avril 1984, l'Autorité a modifié ses priorités et décidé d'étudier les ressources agricoles des autres États membres et leur potentiel de développement agricole et de réalisation d'activités connexes. Elle a pour mandat d'investir dans toutes les formes de production agricole et d'activités connexes, en particulier les suivantes : restauration des sols; production végétale, animale et piscicole; pâturages; foresterie; transport, stockage, mise en marché, exportation et transformation des produits agricoles; et tous les intrants nécessaires à la production agricole.

L'AADA avait à la fin de 1997 un capital autorisé de 492 millions de dollars US, dont 328 millions avaient été versés. Toujours à la fin de 1997, ses engagements cumulatifs atteignaient 388,6 millions de dollars US et ses décaissements, 293,7 millions de dollars US.

L'AADA a créé plusieurs sociétés au Soudan. Sa participation à leur capital était de 105 millions de dollars à la fin de 1997. Ces sociétés sont : Arab Company for Agricultural Production and Processing Ltd. (ACAPP), Arab Sudanese Vegetable Oil Co. (ASVOC), Arab Sudanese Blue Nile Agricultural Co. Ltd. (ASBNAC), Kenana Sugar Co. et, enfin, une ferme pilote de production de semences améliorées.

En 1985, le conseil des actionnaires a adopté une résolution réclamant que les activités de l'AADIA soient étendues aux autres États membres. L'Autorité participe maintenant à des projets en Irak, au Koweït, au Qatar, en Tunisie, en Mauritanie, au Maroc, en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis.

La monnaie de compte de l'AADIA est le dinar koweïtien.

L'apport des pays industrialisés comme le Canada à cet organisme régional arabe pourrait prendre les formes suivantes :

- a) fournir des groupes d'experts-conseils susceptibles de réaliser des études de faisabilité aux étapes antérieures au projet;
- b) réaliser des études techniques poussées, spécifier l'équipement nécessaire entre autres, etc., à l'étape de l'évaluation des projets;
- c) attirer les fonds additionnels nécessaires pour accompagner les transferts de technologies (fournir les machines et les services de formation notamment).

FONDS ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (FONDS ARABE)

B.P. 21923

Safat 13080, Koweit

Tél. : (965) 484-4500

Télé. : (965) 481-5750/60/70

Le Fonds arabe pour le développement économique et social est un organisme de financement régional arabe juridiquement indépendant qui a été établi en 1968, mais qui n'est entré en activité qu'en 1974. Il fournit des prêts et des services d'aide technique pour la réalisation de projets qui s'inscrivent dans l'esprit des programmes de développement des pays arabes. Le Fonds regroupe les 22 pays membres de la Ligue des États arabes, et tous (à l'exception du Koweit, de l'Arabie saoudite, du Qatar et des Émirats arabes unis) — ont bénéficié de ses prêts jusqu'à présent — donc des États les plus riches vers les États pauvres. Son mandat se limite à financer des projets dans les pays arabes uniquement.

Le capital versé du Fonds est de presque 3 milliards de dollars US, et la valeur totale des engagements est d'environ 10 milliards de dollars US. Les principaux actionnaires sont l'Arabie saoudite, le Koweit et les Émirats arabes unis.

L'Irak, le Soudan et la Somalie ont été exclus du Fonds en 1993. La Palestine et la Jordanie en sont des membres actifs et sont admissibles à des prêts.

Le Fonds arabe consent des prêts tant aux gouvernements qu'aux organismes et établissements publics et privés à des conditions de faveur. Il accorde la préférence aux projets d'une importance cruciale pour le monde arabe et aux projets de coopération arabe. Il encourage l'investissement de capitaux publics et privés de manière à favoriser le développement et la croissance de l'économie arabe.

Prêts. Il s'agit de prêts à long terme qui comportent un différé d'amortissement égal à la durée de mise en oeuvre du projet plus un an, des taux d'intérêt de 3% pour les pays pauvres et de 4,5% au plus pour les autres pays et une période

de remboursement maximale se situant entre 22 et 25 ans. Les prêts servent principalement à financer des projets d'infrastructure. Le montant des engagements destinés au financement de projets en 1997 a été d'environ 808 millions de dollars US. Dix-sept pays arabes ont bénéficié de ces prêts. En 1997, l'accent a été mis sur les projets liés à l'électricité, auxquels on a consacré 57,4% du montant total des prêts. Le Fonds s'est aussi attaché, en 1997, à fournir une aide soutenue aux projets relatifs à l'énergie, qui ont obtenu 33 % des prêts totaux. Viennent ensuite, par ordre d'importance du financement, l'agriculture et l'agro-industrie (22,7%), le transport et les télécommunications (15,5%), l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées (10,8%), l'industrie (10,9%) et les autres secteurs (7,1%). Pour la période allant de 1974 à 1997, les sommes versées en cofinancement par le Fonds arabe ont représenté 31% du montant total des prêts consentis aux organismes arabes, régionaux et internationaux. En raison de l'importance du secteur de l'électricité, la technologie et le savoir-faire des Canadiens sont bien connus et bien vus. Hydro-Québec International travaille maintenant depuis plus de dix ans avec le Fonds arabe et participe actuellement à des études en vue du montage un réseau interarabe de transport de l'électricité. Hydro-Ontario a lui aussi déjà travaillé avec le Fonds.

Subventions. Il s'agit principalement de subventions d'aide technique accordées pour la réalisation d'études de faisabilité et de projets de nature économique, sociale et culturelle, pour la mise en oeuvre de programmes de formation et de soutien administratif, pour l'acquisition de programmes d'ordinateur et pour l'institution de programmes de préservation du patrimoine arabe et de secours d'urgence. En 1997, le montant total des subventions versées a atteint près de 16 millions de dollars US, dont 42,3% est allé à l'amélioration des programmes de formation et de soutien administratif.

Le cycle de réalisation des projets est comparable à celui suivi à la Banque mondiale : étude de faisabilité, évaluation du projet, étude détaillée, visite des lieux, mise au point des derniers détails et accord initial, rapport final et signature (habituellement dans le pays bénéficiaire). Cependant, les choses se déroulent d'une façon plus simple et plus rapide dans

le cas du Fonds; tout se termine normalement à l'intérieur de six mois en moyenne. Les règles de l'appel d'offres international s'appliquent. Le pays bénéficiaire propose des entreprises et le Fonds les approuve. Si un projet est complexe, on applique un processus de présélection. Le Fonds peut parfois avoir recours à des ressources de l'extérieur; il assume rarement plus de 40% du financement des projets et fait appel à des entreprises de l'extérieur pour les évaluations. Les entreprises canadiennes devraient donc, lorsqu'il y a lieu, inviter les pays bénéficiaires à s'adresser au Fonds arabe pour obtenir des fonds supplémentaires pour les projets bien intégrés. Étant donné qu'il remplit un rôle de coordination pour les autres fonds arabes, le Fonds peut aussi se révéler utile pour trouver des sources de cofinancement.

On recommande aux consultants (et à certains fournisseurs) de s'inscrire en écrivant directement au service technique du Fonds. L'organisation établit actuellement un système d'inscription normalisé qui devrait être accepté et utilisé par tous les fonds de développement du monde arabe. Un tel système permettra d'établir un point de contact unique pour tous les fonds, d'éliminer les redondances et d'améliorer l'efficacité. Normalement, les pays présentent une liste restreinte de projets que les responsables du Fonds examinent et commentent, en tenant compte des intérêts des différents nationaux et du prix. On peut obtenir de l'information sur les projets visés une fois que l'accord initial entre le Fonds et le pays bénéficiaire a été signé. Le Fonds publie normalement un communiqué officiel, et le projet est annoncé publiquement dans le pays bénéficiaire. Il n'y a pas encore eu d'appel d'offres et il n'est pas trop tard pour présenter une soumission à cette étape.

Fait à signaler, le Fonds arabe mettra en place sous peu une « succursale » pour le développement du secteur privé analogue à celle de la Société financière internationale, mais qui continuera de faire partie de sa structure actuelle. Le conseil d'administration a approuvé l'affectation de 500 millions de dollars US à la mise en marche des activités du nouveau service, qui sera administré par trois directeurs. Le Fonds aura une participation dans des projets du secteur privé et dans des compagnies, encouragera le financement en consortium

et fournira des garanties. Pour cela, le Fonds traitera directement avec le secteur privé et aucune forme d'approbation ou de garantie de la part du gouvernement bénéficiaire ne sera requise. Une fois que le nouveau service sera entré en activité, il pourrait offrir d'intéressantes possibilités en matière de financement par actions, possibilité que les entreprises canadiennes qui participent à des projets de privatisation des infrastructures dans un pays arabe bénéficiaire auraient avantage à examiner de près avec leurs partenaires locaux.

La structure du Fonds arabe a été simplifiée et on a éliminé la séparation traditionnelle entre les différents pays et secteurs de responsabilité. Le service technique examine les projets et en surveille la réalisation à toutes les étapes. Le Fonds arabe a la réputation d'être l'organisme arabe dont les frais généraux sont les moins élevés et on souligne l'efficacité de son secrétariat de coordination.

Le Fonds arabe est, de fait, le siège du groupe de coordination des organismes nationaux et régionaux arabes, où l'on échange des idées et où l'on discute de politiques et d'interventions en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide offerte dans le monde arabe; le Fonds fournit aussi au groupe l'appui requis. Le Fonds arabe conclut également des accords de cofinancement avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Fait à signaler, les responsables du Fonds arabe se réunissent deux fois par an avec les responsables des autres fonds arabes et islamiques, y compris ceux du Fonds de l'OPEP, afin de décider des projets qu'il convient de financer ou de cofinancer et, ainsi, éviter les recoupements et favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources arabes. Une description sommaire de tous les projets approuvés par chaque fonds arabe et islamique est publiée à la suite de ces réunions. On y trouve l'information courante sur les projets pour lesquels on est prêt à lancer un appel d'offres international. On peut obtenir le document en question en s'adressant à l'ambassade du Canada au Koweït.

SOCIÉTÉ ARABE D'INVESTISSEMENT

B.P. 4009, Riyad 11491, Arabie saoudite
Tél. : (966) 1 4760601; Téléc. : (966) 1 4760514

La Société arabe d'investissement (SAI) est une société par actions panarabe établie en 1974 qui appartient aux gouvernements de 16 États arabes et dispose d'un capital autorisé de 400 millions de dollars US, dont 366 millions est du capital payé. Le Liban s'y est joint il y a peu de temps, et l'Algérie a présenté une demande d'adhésion. La Banque mondiale et la Société financière internationale y ont des actions. La Société arabe d'investissement a pour principale responsabilité d'investir dans des fonds arabes utilisés pour former des ressources arabes dans différents secteurs économiques, en se fondant sur de saines mesures économiques et commerciales, de manière à assurer le soutien et la croissance de l'économie dans le monde arabe. Elle bénéficie de l'ensemble des garanties et des avantages prévus dans les codes des pays participants, qui s'appliquent aux investissements nationaux, panarabes et étrangers. Ainsi, ses avoirs peuvent être transférés, mais ils ne peuvent être ni nationalisés ni expropriés. L'exécution du mandat de la SAI s'articule autour de deux grands domaines d'activité.

1. Investissement dans des projets

L'investissement dans des projets est la fonction principale de la SAI. En règle générale, la Société prend ses décisions d'investissement en fonction de la viabilité économique et commerciale des projets. Elle tient compte aussi d'autres facteurs comme l'importance du projet sur le plan stratégique, la place qu'il occupe dans le plan de développement global du pays bénéficiaire ainsi que la mesure dans laquelle il favorisera l'intégration des secteurs économiques et une meilleure utilisation des ressources locales. La Société s'intéresse principalement au secteur privé et aux entreprises orientées vers le commerce. Ses prêts visent des projets spécifiques et ses taux d'intérêt sont chaque fois établis sur une base commerciale.

La Société joue un rôle de catalyseur et de promoteur en matière d'investissement en remplissant, entre autres, les fonctions suivantes :

- Déterminer la viabilité des projets en les soumettant à des études de faisabilité ou en évaluant les études de cette nature réalisées par d'autres.
- Favoriser la réalisation des projets retenus en contribuant à leur financement et en fournissant, aux étapes initiales, l'aide technique requise pour qu'ils puissent être mis en oeuvre dans les délais fixés et au meilleur coût possible.
- Participer à la gestion des projets en cours en se faisant représenter au sein des conseils d'administration concernés.
- Faire le suivi des projets en cours de concert avec les autres parties, de façon à favoriser une plus grande efficacité sur le plan de la productivité et une plus vive concurrence.

La Société appuie les institutions arabes publiques et privées de financement afin de stimuler le développement d'un marché financier dans le monde arabe et d'y améliorer le climat d'investissement général.

2. Services bancaires

Des services bancaires sont offerts par une succursale de la SAI établie à Bahreïn, qui agit à titre de succursale bancaire extraterritoriale avec l'autorisation et sous la surveillance de l'Autorité monétaire de Bahreïn. Ces services ont joué un rôle déterminant : ils ont permis d'améliorer la situation au chapitre de l'investissement de capitaux dans les projets en produisant des revenus de réinvestissement supplémentaires, en plus d'avoir mobilisé des fonds excédentaires arabes qui ont servi à soutenir les économies arabes.

La succursale bancaire extraterritoriale de la SAI offre les services suivants :

- Des services bancaires commerciaux, y compris la prestation de services de financement des opérations commerciales et d'autres facilités de crédit à différentes entités. La SAI a aussi financé des opérations commerciales avec d'autres banques (y compris dans le cadre du programme de financement des opérations commerciales arabes) pour favoriser le commerce aussi bien entre pays arabes qu'entre pays arabes et non arabes. En 1997, la SAI a consacré 156 millions de dollars US au financement d'opérations commerciales, qui ont concerné 91 projets.
- Des services bancaires d'investissement (financement de projets, gestion de portefeuille, placement en valeurs mobilières, services d'exploitation financière relatifs aux dépôts, aux opérations de change et aux instruments du marché monétaire).
- Des services bancaires islamiques permettant d'offrir des modes de financement qui sont conformes à la Charia (loi islamique).

La succursale bancaire extraterritoriale est autorisée à traiter avec des établissements à l'extérieur du monde arabe et elle a déjà eu des rapports avec des banques canadiennes, notamment pour des opérations de financement en consortium.

La SAI préfère traiter avec plusieurs partenaires lorsqu'elle participe à un projet. Cependant, les entreprises participantes doivent être arabes; il ne peut s'agir d'entreprises étrangères faisant des affaires dans des pays arabes, à moins qu'une entreprise arabe ne participe à la réalisation du projet (entreprise en coparticipation) ou ne détienne une part importante des actions de l'entreprise étrangère concernée.

La SAI a renforcé ses rapports avec les organismes régionaux de promotion des investissements et suit avec un vif intérêt le

déroulement des programmes de privatisation instaurés par beaucoup de pays arabes. Tant la Banque mondiale que la Société financière internationale ont des intérêts dans la SAI. La Société est divisée en trois secteurs : Agriculture, Services et Industrie. À la fin de 1997, elle avait participé à 34 projets (16 dans le secteur industriel, 5 dans celui de l'agriculture et 13 dans celui des services) dans lesquels elle avait investi au total 212,8 millions de dollars US.

La Société arabe d'investissement a des bureaux en Tunisie, en Égypte et en Jordanie.

Les promoteurs doivent effectuer des études de faisabilité. La SAI engage parfois des consultants indépendants pour examiner les projets et les propositions. Les consultants canadiens intéressés doivent soumettre par écrit à la Société les renseignements pertinents (compétences, références et expérience). Du point de vue financier, la SAI pourrait présenter de l'intérêt pour les promoteurs d'un projet d'investissement prévoyant l'établissement d'un syndicat de prêts avec différentes entités. La Société pourrait aussi devenir dans le proche avenir un intéressant moyen de participer aux projets de privatisation des infrastructures. Les entreprises qui ont une vision et un plan d'activité à long terme devraient examiner la possibilité de conclure des accords de partenariat tels que des associations stratégiques et des entreprises en coparticipation avec des entreprises arabes.

Pays membres

Arabie saoudite	Jordanie	Qatar
Bahreïn	Koweït	Soudan
Égypte	Liban	Syrie
Émirats arabes unis	Libye	Tunisie
Irak	Maroc	Yémen
	Oman	

FONDS MONÉTAIRE ARABE (FMA)

AMF Building
Corniche Road
B.P. 2818
Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Tél. : (971-2) 328-873; 328-500

Télé. : (971-2) 326-454

Le Fonds monétaire arabe a été institué en 1997. Il est issu d'un accord du Conseil de l'unité économique arabe, dont l'objet était de jeter les fondements monétaires de l'intégration économique du monde arabe, d'accélérer le développement économique dans tous les pays arabes et de promouvoir les échanges commerciaux entre eux. C'est un organisme similaire au FMI. Le Fonds monétaire arabe a commencé à fonctionner en février 1978. Ses activités sont limitées à ses 21 États membres. Comme première étape, il essaie de préparer des mesures monétaires menant à l'intégration régionale, de promouvoir le commerce dans le monde arabe et de donner des conseils et de la formation qui portent sur les techniques d'opérations bancaires centrales.

Selon les articles de l'entente, le Fonds a pour mandat :

- de corriger les déséquilibres de balance des paiements des États membres en offrant des facilités de crédit (prêts) pour appuyer les plans d'ajustement structurel;
- de favoriser la stabilité des taux de change et la convertibilité des monnaies arabes entre elles, et de s'efforcer d'éliminer les restrictions entourant les paiements en devises entre les États membres;
- de promouvoir des politiques et des formules de coopération monétaire arabe qui accéléreront l'intégration économique des pays arabes et amélioreront le processus de développement économique de ses États membres;
- de prêter main-forte aux pays membres qui tâchent de restructurer leur système financier et les finances

publiques;

- de donner des avis sur les questions concernant les ressources financières des marchés étrangers qui s'offrent à ses États membres;
- de promouvoir le développement des marchés financiers arabes;
- de promouvoir et de développer les échanges commerciaux entre les pays arabes en fournissant des services de consultation spécialisés aux responsables du Programme arabe de financement des exportations (ATFP), qui est une entité indépendante du FMA (voir la section consacrée à l'ATFP);
- d'examiner des moyens de promouvoir l'usage du dinar arabe comme unité de compte (AAD) et de paver la voie à la création d'une monnaie arabe unique;
- d'offrir de la formation pour améliorer les compétences techniques et professionnelles des employés subalternes et intermédiaires des organismes financiers et monétaires des pays membres (tâche effectuée par l'Institut de la politique économique du FMA);
- de coordonner les positions des États membres sur les questions économiques et monétaires internationales, afin de défendre leurs intérêts communs et de contribuer au règlement des problèmes monétaires mondiaux;
- de régler les paiements courants entre les États membres pour favoriser les échanges commerciaux entre eux.

L'unité de compte du FMA est l'AAD (1 AAD = 3 DTS [droits de tirage spécial] du FMI ou 4 \$US). Le conseil des gouverneurs peut autoriser un relèvement de capital, et le Fonds peut emprunter jusqu'à deux fois le montant de son capital et de ses réserves. Le FMA disposait en fonds propres, à la fin de 1997, de 622 millions d'AAD, dont 319 millions en fonds prêtables correspondant au capital payé du FMA en devises convertibles.

Le Fonds monétaire arabe accorde avant tout des prêts de soutien aux plans de rajustement économique. En 1997, il a consenti trois prêts totalisant 22,7 millions d'AAD. À la fin de cette même année, il avait signé des ententes de prêt s'élevant à près de 3 milliards de dollars US avec 12 pays membres.

Le Fonds consent aux pays membres quatre types de prêts de faveur à échéances variées : le prêt automatique à échéance de trois ans, le prêt ordinaire à échéance de cinq ans, le prêt compensatoire à échéance de trois ans et le prêt prolongé à échéance de sept ans au plus. Le montant, les modalités et les échéances varient en fonction de la nature et de l'ampleur du déficit du pays qui emprunte.

Un pays membre peut emprunter sans condition jusqu'à 75% du capital payé en devises convertibles pour financer le déficit de sa balance des paiements (prêt automatique). Il peut obtenir un prêt ordinaire (emprunt dépassant la limite de 75%) s'il présente un plan de redressement ou de stabilisation financière, ou encore un prêt prolongé si sa balance des paiements connaît un déficit chronique et important en raison d'un déséquilibre économique structurel. Dans ce dernier cas, pour obtenir le prêt, le pays doit adopter un plan de réforme des structures de deux ans au moins, dont il convient avec le FMA. Enfin, un pays peut obtenir un prêt compensatoire pour combler un déficit de la balance des paiements lorsque ce déficit est attribuable à des causes imprévisibles (baisse des recettes provenant des exportations ou augmentation des importations de produits agricoles due à de mauvaises récoltes).

Pour aider les pays membres à poursuivre leurs efforts d'ajustement structurel, le FMA a entrepris, en 1997, d'établir un nouveau moyen d'emprunt. Celui-ci permettra aux pays d'obtenir un soutien financier et une assistance technique supplémentaires, notamment dans les secteurs financier et bancaire et dans celui du financement public. Il s'adressera aux États membres qui ont un bon dossier en matière d'application des politiques de stabilisation au niveau macroéconomique.

Dans l'optique de ces objectifs, le FMA accorde de l'aide financière et une assistance technique aux pays qui entreprennent des programmes de privatisation, comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et le Yémen en particulier.

En ce qui concerne les marchés financiers, le Fonds monétaire arabe a créé en 1997, dans le but ultime de favoriser le développement des marchés financiers arabes et la liaison entre eux, une base de données qui permet d'obtenir régulièrement et sans faute de l'information sur ces marchés et les indices de marché, afin de mieux faire connaître les marchés en question et les possibilités d'investissement qu'ils offrent. Cette nouvelle création s'ajoute à celle de la Société inter-arabe de cotation des titres (IARC), mise sur pied avec la Société financière internationale. Enfin, le Fonds prête une assistance technique aux pays membres pour les aider à créer leurs propres marchés financiers.

Outre ses activités financières, le FMA est une tribune où l'on discute de questions touchant les institutions arabes. Lorsque les États-Unis ont bloqué les avoirs publics iraniens, les responsables du Fonds ont réclamé à grands cris un accord international entre pays industrialisés et pays arabes qui garantirait que les investissements et les dépôts arabes dans la région de l'OCDE seraient à l'abri de toute séquestration et de tout blocage.

États membres

Algérie	Irak	Oman
Arabie saoudite	Jordanie	Palestine
Bahreïn	Koweït	Qatar
Djibouti	Liban	Somalie
Égypte	Libye	Soudan
Émirats arabes unis	Mauritanie	Syrie
	Maroc	Yémen

Il arrive que le FMA engage des consultants pour mener des études indépendantes, qui portent notamment sur des questions de politique économique et commerciale. Les consultants peuvent envoyer leur curriculum vitae directement au Fonds.

Leopold Battel
January 1999

ARAB PETROLEUM INVESTMENTS CORPORATION (APICORP)

Siège social

B.P. 448, Aéroport de Dharan 31932

Arabie saoudite

Tél. : (966) 864 74 00

Téléc.: (966) 03 894 50 76 / 03-864 00 61

Arab Petroleum Investments Corporation (APICORP) est une société par actions arabe qui a été fondée en 1975 selon les termes d'un accord international signé et ratifié par les gouvernements des dix États membres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP). Son siège social se trouve dans la région de Damman-Al Khobar, en Arabie saoudite. Son capital social est détenu par les gouvernements de Bahreïn, des Émirats arabes unis, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de la Syrie, de l'Irak, du Qatar, du Koweït, de la Libye et de l'Égypte. C'est une société indépendante, aussi bien sur le plan administratif que pour la conduite de ses activités. Elle mène ses opérations sur une base strictement commerciale, de manière à maximiser les bénéfices.

L'objectif premier d'APICORP est de participer au capital des projets de l'industrie pétrolière dans son ensemble, de financer par emprunt ce type de projets et d'aider les États membres à développer l'exploitation du pétrole et les industries pétrolières. Ces industries comprennent toutes les entreprises dont les activités reposent sur le développement, la transformation ou le transport de produits des industries pétrolières et gazières et de leurs dérivés. APICORP donne la priorité aux coentreprises arabes visant le marché arabe de la région.

APICORP peut mener toutes les activités voulues pour réaliser ses objectifs, en particulier :

1) amorcer des projets liés au pétrole, réaliser les études, promouvoir les projets et participer à leur financement par actions;

- 2) accorder ou garantir des prêts à moyen et à long terme pour financer des projets de l'industrie pétrolière;
- 3) participer au financement à court terme du commerce mondial du pétrole, du gaz et des produits pétrochimiques arabes;
- 4) garantir, acheter et vendre les actions et les capitaux propres de sociétés pétrolières;
- 5) émettre ses propres obligations et emprunter sur les marchés financiers arabes et internationaux.

Pour soutenir sa participation au capital et ses activités de prêt en 1997, APICORP s'est procuré plus de 500 millions de dollars US sur les marchés internationaux sous forme de prêts syndiqués. Ces prêts ont contribué à compenser la réduction du financement direct accordé par les gouvernements aux projets de l'industrie et ce, au moment où surgissaient des nouvelles opportunités avec l'apparition sur le marché de promoteurs de projets pétrochimiques du secteur privé, y compris d'investisseurs étrangers, poussés par ces mêmes gouvernements à développer leurs industries. Les engagements de prêts d'APICORP ont atteint 241 millions de dollars US en 1997, et son travail de promotion des investissements dans le secteur pétrolier arabe a porté ses prêts à 6,8 milliards de dollars. De plus, à la fin de 1997, APICORP détenait pour 139 millions de dollars US d'actions (valeur comptable) dans 12 projets liés au pétrole et au gaz.

Le financement du commerce (activité de soutien aux exportations de pétrole brut arabe à l'extérieur de la région) est passé, quant à lui, de 46 millions de dollars US en 1996 à 56 millions de dollars US en 1997.

APICORP estime que le secteur pétrolier demeurera probablement celui où ira la plus grande partie de ses investissements à moyen terme, et les entreprises du secteur privé toujours plus important de la région lui apparaissent comme ses principaux emprunteurs. Elle continuera de donner la priorité au monde arabe, mais tout indique qu'elle est prête à examiner la possibilité de consentir des prêts, ou de prendre une

participation, dans des projets liés à des produits dérivés du pétrole et du gaz à l'extérieur de la région, surtout si ces projets visent la diversification de son portefeuille.

Leopold Battel
Janvier 1999

PROGRAMME ARABE DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

Arab Monetary Fund Building, 7e étage, Corniche Road
B.P. 26799, Abou Dhabi, Émirats arabes unis
Tél. : (971-2) 316-999
Télé. : (971-2) 316-793

Le Programme Arabe de financement des exportations ou l'Arab Trade Financing Program (ATFP), créé en 1989 par le Fonds monétaire arabe (FMA, c'est-à-dire le FMI du monde arabe), est une institution financière spécialisée qui correspond à la SEE au Canada. Ce programme n'est cependant entré en activité qu'en 1992. Il a pour objectifs de développer et promouvoir le commerce entre les pays arabes et d'améliorer la capacité concurrentielle des exportateurs arabes. À cette fin, il offre des services de refinancement sous forme de marges de crédit pour les exportations, les importations et les réexportations, ainsi que du crédit-acheteurs par l'entremise de 85 organismes nationaux désignés par les autorités monétaires dans 18 pays arabes et trois pays étrangers. L'ATFP est un organisme autonome, qui mène ses opérations sur une base commerciale.

L'ATFP offre aux pays membres exportateurs et importateurs, par l'entremise des 85 organismes nationaux désignés pour la réexportation, l'exportation et l'importation, du refinancement ainsi que du crédit-acheteurs. Les produits admissibles sont ceux qui ont une valeur ajoutée d'au moins 40% et qui proviennent de sources primaires ou d'autres mécanismes de production intérieurs d'un pays arabe. Seules les transactions commerciales inter-arabes sont admissibles; les transactions d'un pays arabe vers un pays non arabe ne le sont pas. Certains produits comme le pétrole brut, les produits usagés et les marchandises réexportées ne sont pas admissibles au refinancement. Le financement, en dollars américains, peut aller jusqu'à 85% de la valeur des marchandises exportées. Les organismes nationaux jouent un rôle important parce qu'ils certifient le contenu national (valeur ajoutée).

L'ATFP soutient les activités d'exportation des entreprises arabes en offrant aux acheteurs des formules de financement concurrentielles sur le plan international. Les retraits sur lignes de crédit portent un taux d'intérêt basé sur le taux de

référence LIBOR plus une marge de 1/8% sur six mois qui peut aller jusqu'à trois ans (cinq ans exceptionnellement pour certains biens de production), selon l'échéance et le risque couru. L'ATFP peut également déterminer le niveau de garantie et d'assurance requis selon le risque. Trois groupes d'institutions peuvent participer à l'ATFP : i) le FMA, les institutions financières panarabes et les institutions bancaires et financières gouvernementales; ii) les institutions financières et bancaires arabes privées; iii) les institutions financières à participation conjointe arabe et étrangère et les institutions financières et bancaires internationales.

Le capital payé de l'ATFP s'élève à environ 500 millions de dollars US, dont 55% proviennent du Fonds monétaire arabe, 100 millions du Fonds monétaire arabe, 22% du Fonds arabe pour le développement économique et social et le reste, de 40 actionnaires représentant l'Arab Banking Corporation et des banques centrales et commerciales arabes. En 1997, l'ATFP a approuvé 47 demandes de marges de crédit et conclu 31 accords d'un montant total de 235,27 millions de dollars US, contre 142,6 millions de dollars US en 1996. Les décaissements sur ligne de crédit ont atteint, pour leur part, 202,83 millions de dollars US en 1997, contre 88 millions de dollars US en 1996 (augmentation de 130%).

L'ATFP a également entrepris de constituer un réseau inter-arabe d'information sur le commerce, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre du commerce international (CCI). Il s'est vu confier par la Ligue arabe le mandat de mettre sur pied et d'administrer ce réseau sur une base régionale. Les entreprises canadiennes peuvent consulter la base de données de ce réseau pour chercher des occasions d'affaires et des possibilités de partenariat en allant sur le site Web de l'ATFP : www.atfp.com.

Parmi les autres initiatives, on compte la création de nouveaux instruments financiers avec l'aide du PNUD et du CCI, le perfectionnement des ressources humaines en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et des réunions entre acheteurs et vendeurs au CCI, à Genève, destinées à promouvoir les produits arabes.

Les entreprises canadiennes qui songent à exporter des produits dans la région peuvent structurer leurs ententes de manière à fournir les 60% restants de la valeur ajoutée, tout en obtenant peut-être de l'ATFP un financement d'au moins 85%. D'après les renseignements obtenus, certaines institutions financières canadiennes font affaire avec l'ATFP.

CONSEIL DE COOPÉRATION DES ÉTATS ARABES DU GOLFE

B.P. 7153

Riyad, 11462

Arabie saoudite

Tél. : (966-1) 482 7777 Téléc. : (966-1) 482 7716

Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, ou Conseil de coopération du Golfe (CCG), regroupe Bahreïn, le Koweït, l'Arabie saoudite, Oman, le Qatar et les Émirats arabes unis au sein d'une alliance politique et économique régionale. Il a été fondé en 1981, lorsque les chefs des États cités ont signé la Charte constitutive à Abou Dhabi. Le CCG a donné un caractère officiel aux relations étroites qui existent entre les pays en question en instituant un conseil permanent chargé de favoriser la recherche de solutions et de projets communs.

Selon la Charte, le Conseil de coopération du Golfe a plusieurs objectifs : réaliser la coordination, l'intégration et l'interconnexion entre les États membres dans tous les domaines afin d'atteindre l'unité; approfondir et renforcer les relations, les rapports et la coopération qui existent dans divers domaines entre les peuples concernés; formuler des règles harmonisées dans divers secteurs (affaires économiques et financières, agriculture, industrie, commerce, douanes, communications, éducation, culture, santé, affaires sociales, information, tourisme et matières législatives et administratives); stimuler les progrès scientifiques et technologiques dans divers domaines; créer des centres de recherche scientifique et formuler des projets communs; encourager la coopération avec le secteur privé.

Une foule d'organisations et d'institutions - hôpitaux, universités, ministères et organismes financiers - ont été créées. La démarche suivie par le CCG vise à faire en sorte que l'expérience acquise par un État bénéficie à un autre État plongé dans la même situation. La culture, l'histoire, la religion et les intérêts économiques et géopolitiques communs à la région facilitent, dans une certaine mesure, l'intégration des différents pays membres. La libre circulation des citoyens, des travailleurs et des capitaux dans cette région témoignent de cette communauté d'intérêts. Les citoyens et les gens

d'affaires d'un État de la région profitent de l'intégration des systèmes juridiques et peuvent acquérir des biens dans un autre État de la région, ce que n'est pas permis normalement aux ressortissants des pays n'appartenant pas au CCG.

STRUCTURE CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE

Le *Conseil suprême* est la plus haute instance du CCG. Il est composé de six chefs d'État, qui occupent la présidence à tour de rôle chaque année, selon l'ordre alphabétique des pays membres. Le Conseil suprême formule les lignes directrices des politiques et approuve les bases sur lesquelles reposent les relations avec les autres États et les institutions internationales comme les Nations Unies et la Ligue arabe. Il étudie les recommandations et les rapports des organes subsidiaires, nomme le secrétaire général et il approuve le budget du secrétariat général ainsi que les règles et la procédure de la Commission de règlement des différends, dont il nomme les membres. Les résolutions sont adoptées à l'unanimité pour ce qui est des questions de fond, et à la majorité pour ce qui est des questions de forme. Le Conseil suprême se réunit une fois par an et tient des réunions extraordinaires à la demande d'un membre, laquelle doit être appuyée par un autre membre.

La *Commission de règlement des différends* est remaniée chaque fois qu'il y a un différend, en fonction de la nature de celui-ci. Elle soumet ses recommandations à l'étude du Conseil suprême.

Le *Conseil des ministres* est formé des ministres des Affaires étrangères ou de tout autre ministre qu'un État membre peut déléguer. La présidence, rotative, revient pendant un an au pays hôte du sommet. Le Conseil des ministres propose les politiques, prépare des recommandations, des études et des projets visant à élargir la coopération entre les États membres et s'attache à favoriser, à développer et à coordonner les activités qui existent entre les États membres dans tous les secteurs. Les résolutions sont adoptées à l'unanimité pour ce qui est des questions importantes, et à la majorité pour ce qui est des questions de forme. Le Conseil des ministres se réunit tous les trois mois et tient des réunions extraordinaires aux

mêmes conditions que le Conseil suprême.

Le Secrétariat général est dirigé par un secrétaire général nommé par le Conseil suprême pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Le secrétaire général désigne les secrétaires généraux adjoints, qui sont ensuite nommés par le Conseil des ministres pour des mandats renouvelables de trois ans. Le Secrétariat général comprend le Bureau du secrétaire général, des directions générales (Affaires politiques, Affaires économiques, Affaires militaires, Ressources humaines et environnementales, Affaires juridiques, Affaires financières et administratives) et un centre d'information.

Le CCG compte 350 employés et dispose d'un budget de 30 millions de dollars US. Il cherche à obtenir des positions communes et une réglementation plus uniforme entre les États membres, et ses fonctions et réalisations touchent tous les grands domaines représentés par les directions générales. En matière de commerce, le CCG a favorisé la création de conditions propices aux investissements régionaux et aux décisions concernant les lieux d'implantation d'entreprises. Il cherche aussi à stimuler le progrès dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie et encourage la coopération et la formation de coentreprises dans le secteur privé. Le Conseil de coopération du Golfe maintient également une mission permanente auprès de l'Union européenne et tient régulièrement des réunions de coopération commerciale avec cette dernière et le Japon, entre autres, lorsque d'éventuels projets d'infrastructure ou projets industriels sont en discussion. Il se pose de plus en plus comme un bloc commercial régional à prendre au sérieux. L'Accord économique unifié renforce l'engagement du CCG à l'égard des économies libres et ouvertes. La main-d'oeuvre, les capitaux et les biens circulent librement entre les pays du CCG, et les tarifs douaniers sur les produits fabriqués dans ces pays ont été abolis. Un accord économique unifié porte sur la coordination des plans de développement et l'instauration d'une politique commune pour les questions touchant à l'industrie pétrolière.

Plus précisément, le CCG s'est doté des outils suivants pour se rapprocher de ses objectifs d'intégration.

L'Accord économique unifié cité auparavant a été signé en 1981 et ratifié en 1982. Parmi les buts qu'il vise figure le libre-échange, entre les États membres, des produits agricoles, animaux, industriels et issus des ressources naturelles qui sont d'origine nationale. Ces produits ont été exemptés des droits de douanes et autres frais. L'Accord vise aussi à mettre en oeuvre une politique commerciale et douanière extérieure commune. On a institué une citoyenneté économique qui donne aux individus le droit de résider, de posséder des biens et de travailler dans n'importe quel État membre du CCG, ainsi que le droit de transférer des capitaux d'un État à l'autre. Les travaux en vue créer une union douanière se poursuivent.

La Société d'investissement du Golfe est l'organe financier du CCG. Elle est dotée d'un capital autorisé de 2,2 milliards de dollars US. Elle a été constituée en 1983 pour renforcer les activités économiques entre les membres dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'investissement général. La Société peut financer des projets de développement productifs conjoints présentés par le secteur privé (voir la section consacrée à la Société d'investissement du Golfe).

L'Organisation des normes des États arabes du Golfe a été créée en novembre 1982, quand l'Organisation des normes et des mesures d'Arabie saoudite a été transformée en un organe régional au service de tous les États membres. Elle a approuvé depuis le début 1000 normes du CCG.

Le Bureau des brevets du CCG a été établi en 1982. Il a pour mandat d'appliquer les règlements en matière de brevets dans les six pays et d'authentifier et publier les données concernant les inventions.

Le Centre d'arbitrage des différends commerciaux du CCG a été mis sur pied en 1991 pour régler les différends commerciaux entre les États membres ou entre ces derniers et leurs citoyens ou des étrangers.

La Politique agricole conjointe prône l'intégration de l'agriculture pratiquée dans les six pays - intégration fondée sur un usage optimum de l'eau et destinée à rendre la région

autosuffisante sur le plan agricole. On a mis sur pied des programmes pour coordonner les plans agricoles régionaux, pour recenser, utiliser et conserver les ressources naturelles et pour développer la recherche et la technologie.

Raccord des infrastructures : les programmes comportent des projets de raccord des réseaux d'électricité, des projets d'intégration des réseaux routiers et des projets de coordination des plans d'aviation civile. D'autres projets à l'étude concernent des pipelines, des usines de dessalement de l'eau et des alumineries. *L'Organisation des services de consultation sectorielle du Golfe de Doha (Qatar)*, qui est chargée d'examiner les projets proposés et des études de faisabilité, est bien placée pour renseigner sur les projets en tout début de processus de planification.

Leopold Battel
Janvier 1999

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DU GOLFE

B.P. 3402, Safat, 1305, Koweït

Tél. : (965) 243 1911 Téléc. : (965) 243-4289

La Société d'investissement du Golfe (SIG) a ses bureaux à Koweït City. Organe financier du Conseil de coopération du Golfe (CCG), elle a été créée en 1983 dans le but d'appuyer la croissance économique, la coopération régionale et l'expansion de l'entreprise privée. La SIG investit dans des projets très rentables, habituellement des projets de plusieurs millions de dollars liés à l'électricité et à l'industrie pétrochimique, mais elle peut aussi examiner de petits projets, si besoin est. Avec un capital autorisé de 2,2 milliards de dollars US, dont 540 millions de dollars US en capital versé, elle est une des institutions les plus largement dotées en capital de la région. Elle possède pour plus de 12 milliards de dollars US d'actifs et des participations dans toutes sortes d'entreprises (transformation alimentaire, textiles, services médicaux, pétrochimie, fabrication d'aluminium, électronique et production d'électricité). La SIG a réalisé des bénéfices record de 177 millions de dollars US en 1997, de 28 % supérieurs à ceux de 1996.

Ses services financiers comprennent les garanties de titres et l'émission de titres internationaux et de titres des pays du Golfe. Elle conseille également les gouvernements et les institutions pour les questions d'évaluation et de financement de projets, de fusions et d'acquisitions, de restructuration et de gestion du risque. En 1991, la Société d'investissement du Golfe a acquis la Gulf International Bank (GIB) de Bahreïn, qui fournit de services bancaires généraux, des prêts aux grosses entreprises, des prêts commerciaux et des prêts pour la réalisation de projets. La GIB a acquis une solide réputation pour sa capacité à effectuer des montages financiers pour des projets complexes et d'orchestrer les financements en consortium. Elle est présente dans tous les grands projets de la région du Golfe et collabore avec des institutions de même nature qu'elle.

Le Groupe SIG comprend trois grandes divisions : un service bancaire d'investissement, qui s'occupe des nouvelles

questions, des opérations bancaires commerciales, des services consultatifs et du financement des sociétés; un service des marchés mondiaux, qui est chargé des opérations de trésorerie et de change, des contrats à terme, des options et de la gestion de l'actif; et un service aux entreprises, qui s'occupe des prêts, du financement commercial et du financement de projets.

Pour contribuer à la création d'entreprises privées efficaces appelées à jouer un rôle de plus en plus grand dans l'économie, la SIG fournit des services consultatifs aux gouvernements des pays membres du CCG qui poursuivent une politique et des programmes de privatisation. Elle les aide aussi à attirer des capitaux étrangers pour financer une partie de leurs programmes de développement des infrastructures, avec la participation de sa filiale, la Gulf International Bank (GIB).

Les entreprises canadiennes qui cherchent des occasions d'affaires avec la SIG, pour compléter leur recherche d'information, peuvent communiquer avec un autre organisme lié au CCG, dont voici les coordonnées :

Secrétaire général

Gulf Organization for Industrial Consulting (GOIC)

C.P. 5114

Doha, QATAR

Tél. : (00974) 858-888 Téléc. : (00974) 831 465

La GOIC est une précieuse source de renseignements sur les projets du CCG déjà en cours ou qui en sont à l'étape de l'examen ou de l'étude de faisabilité. Elle offre des services de conseil et d'évaluation dès les premières étapes d'un projet.

SOCIÉTÉ INTERARABE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

B.P. 23568 Safat, 13096 Koweit

Tél. : (965) 4844500

Télé. : (965) 4815741 ou 42

La Société interarabe de garantie des investissements (SIGI) est un organisme régional analogue à l'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale. Tous les États arabes en font partie. La Société, établie en 1974, a son siège au Koweit. Son capital versé dépasse 80 millions de dollars US. On estimait que la difficulté avec laquelle les capitaux privés circulaient entre les pays arabes riches et les pays arabes pauvres venait de l'absence d'assurance contre les risques non commerciaux. On a donc pensé créer un accord conjoint donnant aux pays arabes fournisseurs aussi bien que bénéficiaires de capitaux des droits égaux. Le rôle de la SIGI consiste à stimuler les investissements arabes dans les pays arabes, de façon à favoriser le développement et l'intégration économiques du monde arabe.

La SIGI fournit essentiellement des garanties de crédit à l'exportation contre les risques politiques et commerciaux, des garanties pour les investissements (contre les risques politiques seulement) ainsi qu'une couverture d'assurance pour les investissements arabes et les opérations commerciales entre États arabes. Elle s'occupe aussi de promotion d'investissements ou de projets entre pays arabes.

Les opérations de garantie couvrent trois types de risques non commerciaux :

- les risques politiques comme la nationalisation, la confiscation ou l'« expropriation larvée »;
- l'impossibilité de transférer des capitaux et des dividendes;
- les pertes attribuables à des opérations militaires, à la guerre ou à des conflits intérieurs.

Les plus importants secteurs couverts par la SIGI sont ceux des biens immobiliers, de l'agro-industrie, du transport et des mines, ainsi que certaines industries légères. La Société s'attache aussi à promouvoir les échanges commerciaux entre les États membres, mais les marchandises échangées doivent être produites, transformées ou fabriquées dans l'un des pays membres. Ses activités complètent celles du Programme arabe de financement des exportations, qui fournit du financement aux exportations.

Seuls les investisseurs qui sont des nationaux d'un pays membre de la SIGI ou les entreprises dans lesquelles des nationaux arabes ont une participation importante et dont le siège se trouve dans un des pays membres sont admissibles aux programmes de la Société. La couverture offerte ne s'applique pas dans le pays de l'investisseur, et seuls les nouveaux projets de plus de trois ans sont admissibles. Les conditions d'admission acceptent une très large interprétation des types d'investissement : les projets peuvent être publics, mixtes ou privés, mais pour les deux premiers types de projets, les investissements doivent reposer sur une base commerciale.

La SIGI a étendu sa couverture aux banques et aux établissements financiers qui appartiennent à des intérêts arabes et étrangers et dont au moins la moitié du capital est arabe, de façon à les encourager à investir davantage dans les pays arabes. La Société fournit aussi des garanties pour des projets de privatisation, des contrats de construction-exploitation-transfert et des contrats de construction-exploitation-gestion.

Les investissements directs et les investissements de portefeuille peuvent être assurés, tout comme les prêts de plus de trois ans et le crédit à l'exportation accordé pour une période plus courte. La seule condition à l'assurance d'un projet est que le pays hôte autorise à la fois l'investissement et l'assurance. La priorité est donnée aux investissements :

- a) qui favorisent l'intégration et la coopération économiques arabes, comme les coentreprises;
- b) qui donnent au pays hôte des capacités productives;

c) qui sont réalisables seulement s'ils sont couverts par la SIGI (c.-à-d. les investissements pour lesquels une assurance est un élément essentiel).

La SIGI paie les demandes de règlement jusqu'à concurrence de 85 % de la valeur assurée. Elle intente ensuite une action au nom du demandeur, selon les procédures d'arbitrage ou du droit international, pour récupérer la différence de 15% auprès du pays concerné. Si cette différence est récupérée, elle est versée, en totalité moins les dépenses encourues, à l'investisseur.

La SIGI s'occupe aussi de promouvoir les projets des pays membres, essentiellement sur la base du recouvrement des coûts. Elle repère les occasions d'investissement et les présente aux institutions de financement. La Société n'investit pas elle-même dans les projets. Ses autres tâches consistent à évaluer le climat d'investissement dans les pays membres et y favoriser l'afflux de capitaux d'investissement.

La valeur annuelle des opérations de la SIGI varie entre 100 et 150 millions de dollars US.

Les entreprises canadiennes qui se proposent de vendre du matériel à un client désireux d'investir dans une usine ou dans un projet dans un pays tiers (arabe) peuvent s'adresser à la SIGI.

ORGANISATION DES PAYS ARABES EXPORTATEURS DE PÉTROLE

B.P. 20501 Safat 13066, Koweït

Tél. : (965) 4844500

Télé. : (965) 4815747

L'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) — qu'il ne faut pas confondre avec l'OPEP, qui a son siège à Vienne et qui compte un plus grand nombre de pays membres — a été fondée en 1968 par le Koweït, la Lybie et l'Arabie saoudite. D'autres pays arabes en sont devenus membres par la suite. La Tunisie a demandé de ne plus en faire partie en 1986.

À la différence de l'OPEP, qui s'occupe principalement des politiques globales et des prix applicables au pétrole et au gaz, l'OPAEP est une organisation intergouvernementale régionale exclusivement arabe dont le mandat est de favoriser la coopération entre ses membres dans les activités de développement de l'industrie pétrolière ainsi que de faciliter l'harmonisation des stratégies et des orientations avant les réunions de l'OPEP. Pour remplir ce mandat, l'OPAEP intervient aussi bien sur le plan politique que financier, notamment en organisant des réunions ministérielles, des conférences sur l'énergie et des séminaires techniques et en parrainant des coentreprises. Contrairement à l'usage des Institutions financières internationales, l'aide de l'OPAEP est offerte à tous ses États membres, sans égard au revenu par habitant, et elle est limitée au secteur pétrolier et gazier.

Pour atteindre ses objectifs, l'OPAEP a parrainé la création de quatre sociétés et d'un institut de formation pour donner un point d'appui solide aux interventions communes arabes et à l'intégration économique arabe dans l'industrie pétrolière. Ces quatre sociétés et cet institut sont les suivants :

- L'Arab Maritime Petroleum Company ou AMPC
B.P. 22525, Safat 13086, Koweït
Tél. : (965) 484 4500; Télé. : (965) 484 2996
Fondée en 1973, elle transporte des hydrocarbures et contribue ainsi à une participation accrue des pays arabes dans l'industrie du transport par bateaux-

citernes. Son capital versé est de 200 millions de dollars US.

- L'Arab Shipbuilding and Repair Yard (ASRY)
B.P. 50110, Manama, Bahreïn
Tél.: (973) 671 111; Téléc. : (973) 670 236
Fondée en 1974, cette société exploite des docks flottants, fait de l'entretien de navires et exploite un chantier de réparation à Bahreïn.

- L'Arab Petroleum Investment Corporation ou APICORP
Elle s'occupe principalement du financement de projets pétroliers et gaziers d'amont et d'aval qui nécessitent d'importants investissements. L'APICORP (voir la section du rapport qui lui est consacrée) est associée à la quatrième société, l'Arab Petroleum Services Co., et à ses filiales, l'Arab Drilling and Workover Co. (ADWOC), l'Arab Well Logging Co. (AWLCO) et l'Arab Geophysical Exploration Services Co. (AGESCO).

- L'Arab Petroleum Training Institute (APTI)
B.P. 6037 Al-Tajeyat, Bagdad, Irak
Tél. : (9641) 551 3135; Téléc. : (9641) 521 0526
Fondé en 1978, il prépare des instructeurs qualifiés appelés à former des travailleurs dans de nombreux domaines techniques de l'industrie pétrolière. Depuis décembre 1994, l'Institut est placé sous la tutelle du gouvernement irakien.

- Arab Petroleum Services Company (APSCO)
B.P. 12925, Tripoli, Lybie
Tél. : (21821) 45860/1; Téléc. : (21821) 3331930
Fondée en 1977, elle fournit des services liés au pétrole en constituant des sociétés spécialisées dans diverses activités. Elle forme aussi du personnel spécialisé. Son capital versé est de 100 millions de dinars libyens (chiffre de 1997).

Sociétés établies par APSCO

- Arab Drilling and Workover Company (ADWOC)
B.P. 680, Suani Road, Km 3.5, Tripoli, Libye
Tél. : (21821) 800064/6; Téléc. : (21821) 805945

- Arab Geophysical Exploration Services Company
B.P. 84224, Tripoli, Libye
Tél. : (21821) 800031/33; Téléc. : (21821) 800032

- Arab Well Logging Company (AWLCO)
B.P. 6225, Bagdad, Irak
Tél. : (96141) 541 8259; Téléc. : (491) 213688

APICORP a contribué financièrement à la réalisation de plusieurs projets dans le secteur pétrolier (produits pétrochimiques, fibres, phosphates, etc.), y compris à la réalisation de projets du secteur privé, en investissant dans des projets arabes. En 1997 seulement, ces investissements ont atteint 139 millions de dollars US. Les projets sont financés moyennant un engagement limité du gouvernement bénéficiaire ou des promoteurs privés concernés. APICORP s'occupe aussi du financement de l'exportation de produits pétroliers bruts arabes vers différents pays. En 1997, ses engagements de prêts se sont élevés à 241 millions de dollars US (voir la section du rapport consacrée à APICORP).

L'OPAEP ne participe plus directement à la réalisation des projets comme elle le faisait dans les années 70 et au début des années 80. Elle s'occupe maintenant davantage de financement. C'est un rôle relativement important, qui intéresse les entreprises canadiennes désireuses de réaliser des projets dans un des pays membres de la Société. Par ses autres activités et parce qu'elle est un secrétariat, l'OPAEP est l'organisme par excellence auprès duquel se renseigner au sujet des activités du monde arabe dans le secteur pétrolier. Elle peut à tout coup aider les entreprises canadiennes à se constituer des réseaux de relations.

4. SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT D'ABOU DHABI

B.P. 46309, Abou Dhabi

Émirats arabes unis

Tél. : (971-2) 658100 Téléc. : (971-2) 653592

Fondée en février 1997, la Société d'investissement d'Abou Dhabi (SIAD) est devenue la première société d'investissement de la capitale des Émirats arabes unis et une des premières des États du Golfe. Elle concentre ses activités dans le domaine des investissements et des services bancaires d'investissement (services consultatifs pour arranger des transactions financières de sociétés, financement en consortium, gestion de dépôts du marché monétaire, opérations de courtage et services de gestion d'actifs). Ses clients sont des gouvernements, des institutions, des sociétés et des particuliers.

La SIAD est l'organe d'investissement des surplus provenant des ventes de pétrole. Elle est possédée en copropriété à 98% par l'Office d'investissement d'Abu Dhabi et à 2% par la Banque nationale d'Abou Dhabi. Elle passe pour la plus importante institution de son genre dans la région et, bien que relativement discrète sur ses activités, elle réalise un volume d'affaires évalué à 2 milliards de dollars US par jour. On évalue son actif à 26 milliards de dollars US.

La Société comprend cinq divisions opérationnelles :

- la Division des actifs (ou du portefeuille), fondée en 1994 : elle gère des portefeuilles d'investissements cotés sur les grands marchés à l'intention d'institutions régionales et de particuliers possédant beaucoup d'avoir net, des fonds non plafonnés adaptés aux besoins individuels et des fonds régionaux. Elle a lancé un fonds d'actions global et réalisé plusieurs projets d'infrastructure;
- la Division des marchés financiers et de la trésorerie : elle s'occupe d'opérations sur les marchés monétaires, des changes en devises étrangères et d'obligations et titres commerciaux.
- la Division du crédit et du financement en consortium : elle arrange des prêts syndiqués ou des facilités d'emprunt avec des banques internationales et agit souvent comme chef de file pour obtenir le crédit. Elle s'intéresse avant tout

aux emprunteurs de la tranche supérieure des secteurs public et privé de la région du Golfe particulièrement.

- la Division des investissements directs et des projets : branche spécialisée dans le financement des sociétés et le capital de risque, elle a pour tâche de renforcer l'infrastructure commerciale et industrielle des Émirats arabes unis. Elle est le véhicule par lequel la SIAD aide le gouvernement et le secteur privé dans leur travail d'industrialisation destiné à diversifier les flux de revenus du pays. Elle a élargi récemment ses services de financement des sociétés et ses services consultatifs de manière à dispenser des services tarifés qui lui rapportent des revenus. La Division s'occupe de coentreprises, de placements privés, de privatisations et d'immobilier, et elle a joué un rôle de premier plan dans l'émission initiale d'actions pour la toute nouvelle Banque islamique d'Abou Dhabi.

Même si elle concentre ses activités dans les États du CCG et des Émirats arabes unis, la Division est aussi active en Égypte et cherche de bonnes occasions d'affaires à l'extérieur de la région, dans le Maghreb en particulier. Elle préfère les transactions à court terme (5 ou 6 ans), selon les conditions de sortie, et recherche les investissements à rendement élevé (25 % et plus). Pour trouver ces investissements, elle examine soigneusement le risque lié au rendement du capital selon des stratégies bien établies. Elle ne sous-estime l'importance d'aucun secteur (produits pharmaceutiques et agro-alimentaire notamment), mais écarte celui de la construction. La SIAB a indiqué qu'il n'était pas obligatoire qu'une société étrangère ait un partenaire local pour faire des démarches auprès d'elle. Les sociétés canadiennes peuvent donc lui présenter directement des propositions d'affaires.

KUWAIT FINANCE HOUSE

B.P. 24989

Safat, Koweit

Tél. : (965) 244 5050

Télé. : (965) 246 1397

La Kuwait Finance House (KFH) est une banque islamique commerciale et d'investissement fondée en mars 1977. Elle a pour mission de mener des opérations bancaires dans le respect des principes islamiques et d'aider à financer des projets selon ces mêmes principes. Elle a plus précisément pour objectifs :

- A) d'offrir de services de financement et des services bancaires conformes qui respectent les préceptes de la Charia;
- B) de contribuer à l'expansion économique du Koweit en finançant des projets viables et en investissant les dépôts des clients;
- C) de contribuer aux activités favorisant le bien-être social.

La KFH appartient à 60% au gouvernement du Koweit et à 40% à des particuliers. Elle a un actif de 1 581 millions de dinars koweitiens, ce qui en fait la deuxième plus importante institution financière islamique.

Ses activités sont axées sur les opérations bancaires courantes, l'immobilier, les investissements commerciaux dans divers domaines, le financement de projets et celui du commerce avec l'étranger des pays islamiques.

La KFH offre à ses clients des comptes courants, des comptes d'épargne, des dépôts de placement continus sans conditions, des dépôts de placement fixes sans conditions et des dépôts à période indéterminée pour des investissements.

Elle comprend trois divisions :

- 1) la Division de l'immobilier international;
- 2) la Division des investissements directs, qui s'occupe du financement d'investissements locaux

et internationaux (financement de sociétés, acquisitions, création de fonds d'actions, etc.);

- 3) la Division des investissements internationaux, dont le principal portefeuille (1,8 milliard de dollars US) est le fruit des activités de locations menées selon la formule de l'ijarah, souvent avec des banques occidentales offrant un créneau islamique (Citibank, ANZ).

La Kuwait Finance House procède selon une méthode de classement des pays, examine les risques de très près et prend chaque secteur en considération. Elle ne veut pas avoir la haute main sur une opération; elle veut simplement limiter sa participation au capital. Elle contribue au financement de projets d'infrastructure avec sa formule de location et elle privilégie les produits AAA. Elle élabore actuellement un nouveau produit du nom de « Synergie », qui comprendra des portefeuilles constitués à 51% selon le mode de financement par location et à 49 % selon la formule murabaha (prix coûtant majoré). Sa stratégie consistant à exploiter de nouvelles occasions d'investissement l'ont amenée à lancer un certain nombre de portefeuilles de valeurs mobilières comme le Health Care Portfolio au Royaume-Uni.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DU KOWEIT

B.P. 1005.

Safat, 13011 Koweit

Tél. : (965) 243-8111 Téléc. : (965) 242-0748

La Société d'investissement du Koweit (SIK) a été constituée en 1961 avec 50% d'actions du gouvernement et 50% d'actions du secteur privé (nationaux koweitiens), dans le but d'investir des fonds publics et privés dans le pays et à l'étranger. Elle fait des investissements directs, gère des portefeuilles, garantit des émissions internationales et fait des placements privés. Ses principaux objectifs sont :

- investir son capital-actions dans des garanties, des droits de souscription et des éléments d'actifs;
- négocier des actions et des obligations de sociétés ou de quasi-entités du secteur public;
- participer à la création de sociétés et contribuer à l'établissement de sociétés à vocation analogue;
- réaliser des études et des enquêtes sur les placements de capitaux et dispenser des services consultatifs aux intéressés;

Au début, la SIK s'intéressait avant tout aux instruments financiers internationaux et aux investissements dans les pays arabes et industriels. À la fin des années 60, elle a étendu ses activités à l'Amérique latine et à l'Extrême-Orient.

Au moment de sa constitution, il était prévu que la SIK devait durer 30 ans. La part du gouvernement est tombée de 87% à 62% après la fusion, en 1997, de la SIK avec la Société d'investissement, de marchés et de commerce avec l'étranger du Koweit (SIMCEK). Toutes deux travaillaient sur les marchés financiers, où elles plaçaient des titres internationaux et s'occupaient de financement en consortium. La SIK possède un important portefeuille de capitaux propres et de titres de créances et participe à des opérations spéculatives financières et industrielles. La SIMCEK se spécialisait dans les services de banque d'investissement et dans les services financiers et d'investissement. On s'attend à ce que le gouvernement privatise la Société d'investissement du Koweit, mais on a mis le projet en attente, le marché n'étant pas propice. La SIK veut amorcer un

plan de fusions et d'acquisitions, mais on lui a demandé de freiner ses activités.

La Société d'investissement du Koweït peut investir dans n'importe quelle région, mais elle se concentre surtout sur le Koweït et la région du Golfe. Elle examine les études de faisabilité au mérite et peut servir d'intermédiaire ou de conseiller pour un investisseur. Elle est habituellement présente à l'étape de préqualification d'un projet. Elle peut aider à coordonner le processus en ce qui a trait aux exigences du gouvernement. On recommande aux entreprises étrangères de toujours passer par un agent local pour traiter avec le gouvernement, surtout s'il est question de coentreprise.

La SIK a mis sur pied le Fonds Al-Nile, dont le but est l'investissement de 26,4 millions de dollars US dans la bourse égyptienne des valeurs.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL DU KOWEIT
B.P. 22792
13088 Safat, Koweit

Tél. : (965) 243-8273
Télec. : (965) 245-4931 ou 240-8977

La Société d'investissement international du Koweit (SIIK) est une société d'investissement du secteur privé établie en 1973 avec près de 4 000 actionnaires. Lorsque la bourse a connu des difficultés dans les années 80, le gouvernement a acheté des actions de la SIIK, qu'il possède maintenant à 30% environ. Ces actions devaient être rendues au secteur privé, mais la situation du marché a fait repousser le projet.

Les principaux objectifs de la SIIK sont :

- investir et diversifier les capitaux koweitiens à l'intérieur du pays et sur les marchés étrangers;
- informer les entreprises koweitiennes et étrangères des possibilités d'investissement dans la région arabe;
- prendre part aux investissements et au financement immobiliers.

La Société a géré et garanti l'émission d'obligations internationales, s'est constituée un portefeuille de prêts, a entrepris des projets immobiliers et investi directement dans des sociétés industrielles, des sociétés de service et des coentreprises.

Actuellement, on estime son portefeuille à 2 milliards de dollars US. La SIIK a fait des incursions sur le marché obligataire canadien et dans les opérations à terme de la Bourse de Toronto, mais beaucoup moins après la guerre du Golfe. Avec les années, elle est devenue une société de portefeuille, préférant s'en tenir à ses projets existants. En 1996, elle a acquis la Société des projets d'investissement internationaux (autrefois le Groupe d'investissement du Koweit), une société de placement immobilier qui investit dans des centres touristiques au Moyen-Orient, au Portugal, aux États-Unis et dans les pays du Golfe. La SIIK envisage la possibilité d'acquérir des actions de France Telecom.

La SIIK étudie les propositions et les projets d'investissement
au mérite.

Leopold Battel
Janvier 1999

5. INSTRUMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS ISLAMIQUES

INSTRUMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS ISLAMIQUES

Dans les pays islamiques, les opérations bancaires sont assujetties à un ensemble de règles et de lois qui font partie de la Loi musulmane, appelée la Charia. Dans ces pays, la Charia régit non seulement les questions financières, mais aussi les questions d'ordre social, politique et culturel. Les grands principes ci-dessous caractérisent le système financier islamique.

- Il est interdit d'exiger des intérêts. Cette interdiction (appelée « riba ») s'appuie sur des arguments de justice sociale contre la spéculation. Les profits résultant du travail et de l'exploitation d'une entreprise sont jugés parfaitement acceptables, mais on considère que le fait d'exiger des intérêts dont le montant est fixé ou préétabli sans tenir compte des résultats d'une opération commerciale, a des effets de distorsion sur la création de la richesse et sur la productivité.
- En matière de partage des risques, on privilégie le rôle de l'investisseur par rapport à celui du prêteur ou du créancier. Les risques et les profits sont partagés entre celui qui fournit le capital et l'entrepreneur.
- L'argent est considéré comme un capital « en puissance » jusqu'à ce qu'il se transforme en capital réel en servant à financer une activité productive. La Charia reconnaît la valeur de rendement de l'argent (valeur que l'argent acquiert en raison du passage du temps), mais uniquement lorsque cet argent n'est pas utilisé comme capital en puissance.
- Tout comportement spéculatif est strictement interdit, particulièrement à l'occasion d'opérations extrêmement risquées.
- Les contrats ont un caractère sacré. Il est essentiel de respecter les obligations contractuelles et de divulguer l'information concernant les contrats pour réduire les risques de diffusion asymétrique de l'information et pour préserver la moralité.

- On ne peut investir que dans des activités non interdites par la Charia (on ne peut donc investir par exemple dans des entreprises dont les activités ont un rapport avec l'alcool, le jeu ou la viande de porc).

Pour se conformer à ces principes, le secteur financier islamique a dû concevoir des produits et des instruments financiers particuliers.

Mudaraba : Convention de partage de profits suivant laquelle la banque fournit le capital, tandis que le client fournit les biens, les services de gestion ou le savoir-faire. On décide à l'avance, pour chaque investissement, de la façon dont les profits et les risques seront partagés. C'est la banque qui assume les pertes, sauf si on peut prouver que le client a fait preuve de négligence ou n'a pas respecté ses obligations. Comme la période d'échéance est de courte à moyenne, cet instrument convient davantage au financement des activités commerciales.

Musharaka : Coentreprise de partage de profits entre la banque et le client, qui prévoit que les deux parties fournissent une partie du capital et que les profits ou les pertes seront partagés en proportion du capital investi. Cette formule de participation aux bénéfices est utilisée pour financer le fonds de roulement à moyen terme et à long terme et les immobilisations.

Murabaha : Convention de financement commercial à court terme suivant laquelle la banque achète des biens pour le compte du client, puis les revend à ce dernier, qui en devient propriétaire à une date préétablie et à un prix comprenant une marge bénéficiaire convenue.

Ijara : Formule de location fondée sur le partage des risques. Il est possible de louer des biens très coûteux tels que du matériel industriel, des avions et des bateaux, ce qui évite d'avoir à en assumer le plein coût en capital. La banque achète le bien et en devient propriétaire. Le client devient propriétaire du bien à la

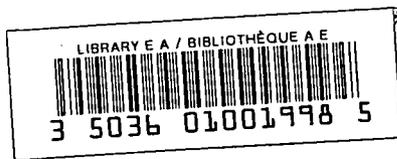
fin de la période de location aux conditions préalablement convenues.

Istisna'a : Il s'agit d'un crédit fournisseur ou d'un outil de démarrage. Suivant ce mode de financement, la banque fournit l'équipement, les produits industriels ou les matières premières dont le client a besoin. Cette formule est particulièrement indiquée pour financer des immeubles, des projets de construction ou des usines. Une fois le projet mené à terme, la propriété du bien est cédée au client contre un engagement de paiement différé dont les conditions ont été préalablement établies.

Bay'mu'ajjal : Vente à paiement différé qui permet à un acheteur d'entrer en possession de biens sans délai et de les payer à une date ultérieure convenue. Le montant dû peut être remboursé en une seule fois ou par versements périodiques.

Bay'salam : Vente à livraison différée similaire à un contrat à terme suivant laquelle la livraison du produit est reportée à une date ultérieure contre paiement sur le marché au comptant.

Qard Hassan (prêts sans intérêt) et Zakat (aumônes) : Les prêts sans intérêts sont consentis pour financer des activités d'aide humanitaire et sociale. Les modalités de remboursement sont convenues par les deux parties et aucun intérêt n'est exigé par la banque. La plupart des banques islamiques financent ainsi des activités charitables.



DOCS
CA1 EA677 99A63 FRE
Battel, Leopold
Fonds de developpement et
institutions financieres arabes et
islamiques : guide a l'intention
des entreprises canadiennes

